Ville de Fribourg

2016-2021
Procès-verbal n° 9b de la séance ordinaire du Conseil général du mardi 30 mai 2017, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Pierre-Alain Perritaz

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 56/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (22): Mmes et MM. Vincenzo Abate, Christophe Bettin, Charles de Reyff, Raphaël Fessler, Daniel Gander, Joël Gapany, Claude Gremaud, Benoît Hemmer, Marine Jordan, Adeline Jungo, Emmanuel Kilchenmann, Gisela Kilde, Martin Kuhn, Geneviève Liaudat, Jérôme Magnin, Corinne Margalhan-Ferrat, Jean-Frédéric Python, Valérie Rück, Alexandre Sacerdoti, Claude Schenker, Nicolas Stevan, Thomas C. von Gunten.

Absents (2): Mme et M. Jérôme Hayoz, Eva Heimgärtner.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Océane Gex, Alain Maeder, François Miche, Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Mathieu Maridor, Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: Mme Gisèle Cotting.

Le Président. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette huitième séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

PROVISOIRE

6. Règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires – Message n° 16

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est avec une attention d'une rare intensité que la Commission financière s'est réunie en date du 8 mai 2017 pour débattre du Message n° 16 concernant le règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires. Pour mener à bien ses débats, la Commission financière a eu l'avantage de pouvoir compter sur la présence de Mme A. de Weck, Conseillère communale, et de Mme Cyrielle Verdon, juriste au Service juridique de la Ville de Fribourg.

Comme l'historique et le fond de ce règlement vous seront plus qu'avantageusement présentés par Mme la Conseillère communale, je vous propose de vous faire profiter des quelques réflexions émises par la Commission financière.

1. La Commission financière s'est interrogée si c'est la loi cantonale qui impose le versement de l'aide dans le cas de figure où la prestation n'est pas effectuée par le médecin-dentiste scolaire. Il nous a été répondu que le Service de la santé publique, s'appuyant sur la jurisprudence du Tribunal administratif du canton de Fribourg du 28 novembre 2012, a rappelé à la Ville ses devoirs en la matière, c'est-à-dire que la Commune était obligée d'y inclure les praticiens privés jusqu'à la concurrence de la valeur du point appliqué par le Service dentaire scolaire.
2. La Commission financière a proposé de réfléchir à des solutions alternatives au subventionnement pur et simple. Une réflexion est par exemple menée actuellement sur les soins dentaires dans le canton de Vaud où une partie du parlement vaudois souhaiterait qu'il y ait une assurance cantonale de soins dentaires. Une motion a d'ailleurs été déposée au Grand Conseil fribourgeois allant dans ce sens.
3. La Commission financière a pris connaissance que la participation aux frais d'orthodontie a été exclue pour des raisons financières. Mme la Conseillère communale a expliqué qu'il était très difficile, selon elle, de savoir si c'est pour des raisons esthétiques ou médicales qu'une telle intervention était pratiquée. De ce fait, il a été décidé de supprimer unilatéralement la subvention à ce type de prestations. Néanmoins, il peut être précisé qu'une grande partie des cas d'orthodontie sont couverts par l'assurance invalidité (AI) ou l'assurance maladie de base.
4. La Commission financière a pris acte et se réjouit de la volonté de la Commune à bien communiquer aux parents la possibilité de se faire subventionner une partie des interventions par des praticiens privés, notamment sur le formulaire de subventionnement des soins.
5. Pour finir, la Commission financière a été très partagée sur le barème de réduction utilisé pour la participation de la Ville aux frais dentaires. Si certains l'ont trouvé adapté, d'autres ont estimé qu'il était très réducteur, péjorant une fois encore une grande partie de la classe moyenne. La Commission n'a pas émis d'avis consensuel à ce sujet.

La Commission financière a accepté à l'unanimité des 8 membres présents le règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

PROVISOIRE

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Merci à M. le Président de la Commission financière pour son rapport.

La Ville de Fribourg subventionne les frais de contrôle et de soins aux enfants en âge scolaire depuis l'entrée en vigueur de l'ancienne loi de 1990 sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires. Jusqu'alors, seule une tabelle fixait les montants des subventions selon les revenus des parents et le nombre d'enfants. La nouvelle loi sur la médecine dentaire scolaire de 2014, entrée en vigueur le 1er août 2016, impose aux Communes de fixer dans un règlement les conditions, le montant et les modalités de versement de la participation des Communes aux coûts des contrôles et des soins en faveur des élèves. La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), par son Service de médecine dentaire, a établi à l'intention des Communes un règlement-type avec un modèle de barème qui était en fait celui appliqué par la Ville.

Le règlement que vous avez sous les yeux reprend le règlement-type proposé par la DSAS, ainsi que le barème, puisque c'était déjà celui de la Ville. Ce barème qui est partie intégrante de ce règlement subventionne les contrôles et les soins selon les revenus des parents et le nombre d'enfants par famille. Jusqu'à 35'000 francs de revenu fiscal, la subvention couvre l'entier des frais. Dès 80'000 francs de revenus cumulés, il n'y a plus de subvention, cela signifie que 84% des contribuables bénéficient de subventions.

En 2015, le montant des subventions s'est élevé à 163'000 francs. En 2016, elles se sont élevées à 140'000 francs (cf. comptes, page 17, rubrique: 341.351.00). Si le montant total des soins a diminué en 2016 à cause de l'introduction du nouveau système de contrôle, le montant des subventions n'a que très légèrement diminué. Jusqu'en 2016, les contrôles et les soins se donnaient effectivement au cabinet situé à Pérolles. A cause de l'introduction des contrôles dans les nouvelles cabines, le Service dentaire n'a pas pu effectuer autant de contrôles, donc il y a eu moins de soins, ce qui signifie qu'il y a eu moins de subventions. Dès cette année, le rythme des contrôles retrouvera son tempo des années précédentes.

Actuellement, il y a 406 situations en cours auprès du Service des écoles qui ont obtenu des subventions dont 310 ont obtenu la gratuité complète, ce qui signifie 76,34%.

J'ai terminé mon entrée en matière, je me prononcerai sur les différentes remarques pour les articles par la suite.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe des Verts

Collaud Oliver (Verts). Le groupe des Verts s'est penché avec attention sur le Message concernant le projet de règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

La nouvelle loi cantonale pose deux questions distinctes aux Communes:

La première, qui ressort de l'article 14 de la loi, est celle de savoir si la Commune met tout ou partie des frais liés aux contrôles et soins prodigués par le dentiste scolaire à la charge des familles. Ceci

PROVISOIRE

indépendamment de leur situation économique et d'une éventuelle aide financière à laquelle elles pourraient prétendre.
La seconde question, qui ressort de l'article 15 de la loi, concerne justement cette aide financière et impose aux Communes de préciser les modalités, le montant et les conditions d'octroi de l'aide destinée uniquement aux familles dont la situation économique est modeste.

Le contenu du projet de règlement et du Message qui l'accompagne traitent pour l'essentiel de la seconde question. A cet égard, nous pouvons nous accommoder de la solution proposée par le Conseil communal qui entérine la pratique qui avait cours jusqu'à présent.

Pour la première question, le Conseil communal propose à l'article 3 du projet de règlement que les coûts des contrôles et des soins soient en principe entièrement à la charge des familles.

Cette réponse ne convainc pas le groupe des Verts. Nous ne voulons pas d'une Ville qui dise à ses familles: "Pour des raisons de santé publique, le contrôle dentaire scolaire est obligatoire, mais pour la facture, débrouillez-vous!".

Nous sommes d'avis que la Ville devrait – dans la mesure de ce qui est financièrement supportable pour elle – profiter de la possibilité offerte par la loi cantonale et prendre à sa charge une partie de frais des contrôles et des soins prodigués par le dentiste scolaire et ceci pour tous les élèves dont les parents sont domiciliés sur le territoire communal.

Notre Conseil a la possibilité, à travers ce règlement, de faire un geste concret en faveur des familles dont nous disons tous, avec plus ou moins d'insistance, défendre les intérêts. Nous sommes convaincus qu'un geste pour les familles de toutes conditions peut, et doit, être fait. Il s'agit là évidemment d'un impératif politique et, pour chaque groupe, d'assumer les engagements de son programme électoral.

Cela étant, le contenu du Message ne nous permet pas de déterminer ce soir, de manière responsable et réfléchie, quelle part des coûts pourrait raisonnablement être prise en charge par les finances communales. Nous sommes conscients qu'il ne s'agit certainement pas du 100% ni peut-être même de la moitié, mais ne voulons de toute façon pas décider ce soir sur la base de notre seule imagination.

Pour ces motifs et ne possédant pas les informations nécessaires pour proposer une modification concrète du projet de règlement, le groupe des Verts demande le renvoi de l'objet au Conseil communal avec mandat de proposer au Conseil général une solution raisonnable et financièrement supportable de participation aux frais de contrôles et de soins prodigués par le dentiste scolaire pour tous les élèves et indépendamment de l'aide financière.

Chères et chers collègues, nous vous remercions d'avance de votre soutien. Il ne vous engage en aucune manière à accepter la future proposition qui sera faite, mais signifie simplement que vous êtes en accord avec le fait que nous puissions prendre ensemble, à la majorité, une décision responsable et réfléchie.

PROVISOIRE

Rapport du groupe libéral-radical

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité le présent règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

Das neugeschaffene Reglement legalisiert die bereits herrschende Praxis. Somit garantiert das Reglement Rechtssicherheit. Es ist nicht nur wichtig, dass Klarheit darüber besteht, unter welchen Bedingungen finanzielle Unterstützung für die zahnärztliche Kontrolle und Behandlung beantragt werden kann und mit welcher Kostenbeteiligung gerechnet werden kann, es ist auch wichtig, dass die Rechtsmittel (voie de droit) festgeschrieben sind. Insbesondere heissen wir die Verankerung der freien Arztwahl unter Beibehaltung der Kostenneutralität gut. Wir begrüssen, dass das vorliegende Reglement grossmehrheitlich mit dem Vorschlag des Kantonalen Amtes für Gemeinden (Service des communes) übereinstimmt, was sich nur positiv auf die Harmonisierung der gängigen Verwaltungspraxis der Gemeinden auszuwirken vermag.

Le fait que ce règlement se réfère en majorité au règlement-type proposé par le Service des communes garantit une certaine harmonisation de la pratique administrative dans ce domaine. Le groupe libéral-radical vous recommande l'acceptation du présent règlement.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS soutient aussi ce règlement, qui en fait va entériner une pratique qui existe déjà et qui reprend, comme vient de le dire Mme la Conseillère, le modèle cantonal.
Nous avons eu effectivement un assez long débat au sein de la Commission financière sur diverses questions soulevées par ce règlement et j'estime que nous avons eu les réponses utiles et nécessaires. On pourrait peut-être juste signaler que tous les éléments financiers qui figurent dans les Comptes et dans le Rapport de gestion - et qui nous ont été encore complétés ce soir - auraient pu être plus explicitement donnés dans le Message. Cela aurait été peut-être utile pour que chacun puisse se faire une opinion vraiment précise, également sur les incidences financières. Cependant, ces éléments sont disponibles. Ils existent. Nous allons donc soutenir cette proposition.

Au sein de la Commission financière, l'idée a été émise - mais ce n'est pas forcément le lieu d'en parler ici -, d'une proposition d'une assurance dentaire qui pourrait être aussi introduite, selon le modèle vaudois. Cette dernière, à la limite, coûterait peut-être même moins cher qu'une subvention. Il s'agit-là d'une piste, mais elle est, je pense, plutôt à examiner par le Grand Conseil.

Rapport du groupe socialiste

Graden Lise-Marie (PS). Le groupe socialiste a examiné également ce Message et, sur le principe, le trouve bien fait. En revanche, il va soutenir la demande de renvoi présentée par le groupe des Verts parce qu'en effet, la nouvelle loi cantonale permet à la Commune de prendre une partie des frais dentaires à sa charge. Elle peut mettre tout ou partie des frais dentaires à charge des parents.

En l'occurrence, cette question n'a pas été examinée ou n'a pas fait l'objet d'un examen qui est démontré aux Conseillers généraux et qui nous permet de nous positionner de manière politique. Nous pensons qu'une Commune qui défend les familles et qui vise le mieux vivre ensemble, le mieux vivre

PROVISOIRE

de ses habitants, doit faire des gestes en faveur de ces familles. Il s'agit vraiment d'une occasion en or à saisir. En l'occurrence, modifier ce soir ce règlement sans avoir de chiffres, c'est dangereux. On ne peut pas le faire.

Nous demanderons le renvoi pour que le Conseil communal puisse revenir avec des chiffres à l'appui, puis nous dire, si on peut – parce que nous pensons que nous le pouvons, sans mettre en danger la Commune – à quelle hauteur de participation la Commune peut-elle s'engager? Ensuite, nous pensons aussi que sur le fond du Message, la Commune devrait avertir tous les parents de la possibilité de bénéficier d'une subvention pour les frais dentaires quand ils ont des revenus faibles. En effet, la jurisprudence - comme vous l'a dit le Président de la Commission financière - indique que les personnes aux revenus faibles doivent être soutenues par la Commune quel que soit le thérapeute choisi, que ça soit le dentiste scolaire ou le dentiste privé. Aussi, nous aimerions que la Commune indique cela à tous les parents. J'entends évidemment les remarques. La proposition de participation financière par la Commune aux frais dentaires de tous les enfants scolarisés ne concerne que les frais des traitements effectués chez le dentiste scolaire. Il faut bien faire la différence entre parents défavorisés, où là ça peut être n'importe quel thérapeute, et la proposition que nous aurions aussi: participation aux frais du dentiste scolaire. Le groupe socialiste soutiendra ce renvoi.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). Le Message du Conseil communal sur la participation aux coûts des traitements dentaires scolaires a été longuement discuté au sein du groupe UDC. Nous comprenons parfaitement les remarques relatives aux revenus pris en compte, les frais dentaires pouvant, dans certains cas, gravement perturber le budget d'une famille.

Cependant, vu la structure des contribuables de la Ville, où une forte proportion d'habitants ne paient pas ou pratiquement pas d'impôts, la proposition du Conseil communal mérite notre soutien. C'est donc à l'unanimité que le groupe UDC approuve cette formalisation de la pratique établie depuis de nombreuses années. Evidemment, nous ne soutiendrons pas le renvoi de ce Message.

Rugo Claudio (--). Le Message n° 16 du 11 avril 2017 a retenu toute mon attention, en particulier:

Article 4 al. 1

"*c) transmettre la demande d'octroi de l'aide financière communale reçue par le Service dentaire scolaire au Service des écoles de la Ville de Fribourg avant que le traitement dentaire ne soit réalisé".*

Je souligne la très mauvaise formulation de ce point c) qui, littéralement et faute de ponctuation ou même d'érudition, ne veut rien dire. Tant d'années d'études pour formuler des traquenards aussi tordus qu'Ariane, petite-fille de Zeus, y perdrait son fil. Ce texte a été supervisé par un Chef de service, une Conseillère communale, un juriste (je présuppose) pour arriver à une phrase au caractère incompréhensible et de mauvais goût, que seuls les règlements communaux savent engendrer.

Je propose donc l'amendement concernant l'article 4 al. 1 let. c) modifié comme suit:

"c) transmettre dans les temps opportuns le formulaire 'Demande d'octroi de l'aide financière communale relative aux soins dentaires' à la Direction des écoles (rue de l'Hôpital 2, 1700 Fribourg)".

PROVISOIRE

Je vous propose de biffer la dernière phrase du point c): "*En cas de demande tardive, le Service tranchera au cas par cas*". Phrase tirée du nez par le Service cantonale de la santé publique et dont on devine la rhétorique, la rhétorique de la Ville, je précise.

Mettez-vous bien dans la peau des parents surchargés de tâches en début d'année scolaire (cf. postulat n° 189 de Mmes G. Kilde et A. Burgener Woeffray). Mettez-vous aussi dans la peau des parents étrangers qui peinent à comprendre de simples phrases et où chaque document administratif signifie "corvée". Corvée pour les parents étrangers, corvée aussi pour certains parents suisses. Les premières préoccupations sont données par les grilles horaires qui changent régulièrement au fil des ans. Puis vient le temps des activités parascolaires ; et encore un formulaire sur la santé buccale future (je souligne future) de leur chérubin.

Article 5

"*b) pour les personnes de nationalité suisse ou titulaires du permis C, une copie du derniers avis de taxation, pour les personnes imposées à la source (permis B ou autre), une copie de la dernière fiche de salaire du père et de la mère*".

Ce formulaire d'octroi passe apparemment dans les diverses missives que les enfants transmettent à leurs parents en début d'année scolaire. Bien leurs fassent qu'ils ne lisent pas ces textes dans leur entier, car les élèves apprendraient par ce point qu'il existe plusieurs types de parents: d'abord les suisses, puis les C, puis les B et enfin les autres. Cette formulation aussi choque grandement le Parti des Artistes et est à la limite d'un vocabulaire raciste.

Je propose l'amendement de l'article 5 let. b modifié comme suit:

"b) une copie du dernier avis de taxation ou subsidiairement les copies des trois dernières fiches de salaire de chaque parent (père et mère)".

Cette formulation éviterait certains abus lorsque l'on a des variations de salaires. Il serait facile de présenter la fiche de salaire la plus basse.

Article 6

Trop ou trop peu! On perçoit dans la double formulation de l'instance de recours: et le Conseil communale article 6, alinéa 2 et la Préfecture article 6, alinéa 3. La Préfecture est débordée de recours. J'en ai reçu un encore aujourd'hui. C'est donc d'actualité. C'était aussi le thème du mobbing. Il y a le thème du mobbing au niveau de la Ville et puis il y a aussi celui au niveau cantonal, mais on en reparlera plus tard. Des procédures administratives que les Chefs de service et le Conseil communal redoutent. J'espère que seule une instance de recours figure sur ledit formulaire donné aux parents dont le présent Message n'en donne pas le titre exact.

Pour conclure: la Direction des Écoles de la Ville de Fribourg est surchargée de travaux administratifs: Commission de bâtisse et jury du concours d'architecture du DOSF; Commission de l'école de la Neuveville - projet qui prend gentiment l'eau, étant donné qu'il est à deux pas d'une zone inondable - et dont la Ville a gaspillé un million de francs pour études - ; Commission du jury de l'école de la Vignettaz, etc., et grand vizir aux soins dentaires: attention aux rages de dents. On peut dire, au propre comme au figuré, que cette direction ne sait plus où donner de la tête.

PROVISOIRE

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert'libéral

Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl). Die CVP/grünliberalen begrüssen und unterstützen die Verabschiedung des Reglements, das uns vom Gemeinderat vorgelegt wird. Der Schulzahnarzt leistet einen wichtigen Beitrag an die Zahnhygiene der Bevölkerung. Für viele Kinder ist der Schulzahnarzt der erste Besuch bei einem Zahnarzt.

Les frais dentaires figurent parmi les dépenses les plus importantes d'un budget familial, en particulier pour les familles nombreuses. Il est important que la Ville continue de participer aux frais dentaires des familles à revenu modeste. Le modèle choisi avec une demande motivée et justifiée nous paraît tout à fait adapté.

Nous regrettons, par contre, que la limite par rapport au revenu ne soit pas fixée plus haut. Nous retrouvons ici une problématique récurrente de notre système de santé, à savoir les charges toujours plus importantes pour le porte-monnaie des familles. Le groupe DC/vl appelle le Conseil communal – et notamment ses membres élus au Grand Conseil – à procéder à une réflexion plus générale: la Ville de Fribourg et le Canton peuvent faire davantage dans ce domaine que ça soit par une augmentation des subventions accordées aux familles, ou par une défiscalisation total des primes des caisses maladie pour les enfants et adolescents.

Wir hoffen, dass dieser Aufruf an unsere Kantonsparlamentarier, die hier sitzen einen Anstoss zu einer besseren Berücksichtigung der Familien-Interessen bildet. Sollte dies nicht der Fall sein, behalten wir uns vor, entsprechende Vorstösse zu lancieren.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. J'ai bien entendu les remarques du groupe des Verts. Effectivement, il n'y a pas les chiffres de la subvention actuellement versée, mais je pense que chaque Conseiller général a reçu les Comptes 2016. Il suffit de faire une petite soustraction entre le montant des soins donnés et les contributions des parents. Là, nous voyons qu'une subvention de 163'000 francs a été versée en 2015. En 2016, elle est de 140'000 francs. Elle est peu inférieure mais, comme je vous ai dit, il y a eu moins de soins, donc il y a aussi eu moins de subventions. L'idée émise de faire des soins gratuits pour tout le monde aura un certain coût. Il faut savoir qu'environ 50% des enfants bénéficient du service dentaire cantonal. Actuellement, les soins donnés par le Canton représentent 500'000 francs de charge. Si vous prenez les chiffres des Comptes 2015 - puisque ceux de 2016 ne sont pas significatifs étant donné, qu'à cause du nouveau contrôle et la mise en place, il y a eu des retards-. Ceci veut dire que 50% des enfants représentent 500'000 francs. Si, pour tous les enfants c'était gratuit - parce que ça deviendrait gratuit pour tout le monde - on en arriverait à 1 million de francs. Est-ce que on veut mettre 1 million de francs pour les soins dentaires? Bien entendu, c'est au Conseil général de répondre s'il estime que c'est un bon choix! Personnellement, je pense qu'il y a des parents qui peuvent payer et que nous devons subventionner les parents les plus démunis. Nous avons fait une comparaison avec les autres Communes quant à savoir quels étaient les barèmes, pour savoir si nous étions pingres ou généreux. Nous avons regardé Châtel-Saint-Denis, Bulle, Villars-sur-Glâne et Morat. Nous sommes plus généreux que toutes ces Communes. Par exemple, à Châtel-Saint-Denis, il n'y a aucune subvention accordée lorsque le revenu dépasse 55'000 francs. A Bulle, il n'y a pas de subvention à 100% et 90% pour 52'000 francs. Par contre, il est vrai que Bulle subventionne l'orthodontie. Ce sont les seuls. Villars-sur-Glâne subventionne à 100%, uniquement pour les revenus de 25'000 francs et Morat à 100%, seulement pour les revenus de 14'683 francs. Cela veut bien dire que notre barème, qui je vous le rappelle a été pris comme modèle par la DSAS et envoyé avec le règlement-type à toutes les Communes, n'est pas pingre et que la Ville sou-

tient généreusement les familles. Je rappelle, bien entendu, que des familles à l'aide sociale bénéficient de l'entier du remboursement des frais, également pour l'orthodontie.

La remarque a été faite d'augmenter la participation de la Ville pour les familles aux revenus moyens. Je vous rappelle qu'avec notre barème, nous subventionnons 84% des contribuables. Vous pouvez le voir avec le Rapport de gestion: si vous calculez les revenus, vous voyez que 84% des revenus s'élèvent jusqu'à 80'000 francs. Est-ce nécessaire de renvoyer le Message? Honnêtement, je trouve que notre barème, qui est appliqué depuis 1990, et qui répond à une véritable demande, est justifié, tout à fait dans la norme et dans l'esprit de la loi. C'est la loi cantonale qui oblige que les enfants aient des soins et subissent des contrôles. Ce n'est pas la Ville qui le demande, c'est la loi cantonale. C'est la loi cantonale qui dit aux Communes de mettre ces frais à la charge des parents, quitte à subventionner une partie des frais. C'est ce que fait la Ville. Je vous propose de ne pas renvoyer ce règlement, mais de l'accepter.

Le Président. Merci Mme la Vice-Syndique. La discussion était close mais je vois que M. O. Collaud veut reprendre la parole. Est-ce que ça peut changer fondamentalement l'issue du vote tout à l'heure?

Collaud Oliver (Verts). Je souhaite préciser que nous ne demandons pas la gratuité pour tout le monde. Nous souhaitons que la Ville participe d'une certaine manière, avec un certain montant, qu'on ne peut pas définir parce qu'on ne sait pas combien coûte l'entier des soins dentaires donnés aux élèves de la Ville de Fribourg. Nous n'avons pas ce chiffre. Il ne s'agit pas de subventionner. Ce n'est pas l'article 15 de la loi cantonale, c'est l'article 14 qui, contrairement à ce que vous venez de dire, ne dit pas qu'on doit mettre tout à charge des parents. La loi dit bien "tout ou partie". Alors non, on choisit. Nous, ce qu'on aimerait, c'est qu'il y ait une partie qui soit pris en charge par la Ville, indépendamment de la subvention de l'article 15 de la loi. Il y a une deuxième phrase de l'article 14 qui dit "sous réserve du subventionnement de l'aide financière". Il y a deux questions différentes dans la loi.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je vais citer simplement l'article 14: "*Les Communes mettent à la charge des représentants légaux tout ou partie des coûts des contrôles*". Donc c'est bien l'article 14. Ensuite, pour les coûts, c'est dans les Comptes que l'on voit que les soins donnés par le Canton… [M. O. Collaud demande, hors micro, à l'intervenante de lire l'article 14 en entier]. "*Les Communes mettent à la charge des représentants légaux tout ou partie des coûts des contrôles et des soins prodigués par le ou la médecine dentiste scolaire à l'exception du coût lié au déplacement de la clinique mobile au sens de l'article 11 al. 5. Une participation financière au sens de l'article 15 est réservée*". La participation financière est celle qui est prévue dans notre règlement, ce sont les 163'000 francs de subventions, ce n'est pas autre chose. Quant aux coûts, je peux vous les dire d'après les comptes: les soins donnés par le Canton s'élèvent à 500'000 francs, ça représente 50% des enfants. Le coût total serait donc d'un million de francs. Je répète que ce que propose la Ville, c'est ce qu'elle a toujours fait. C'est dans le cadre de ce que font les autres Communes, c'est même plus généreux que les autres Communes.

<u>Demande de renvoi</u>

Le Président. Nous sommes saisis d'une demande de renvoi. M. O. Collaud, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

M. Collaud Oliver (Verts). Oui, je la maintiens

Vote

La demande de renvoi est acceptée par 29 voix contre 20 et 5 abstentions.

Ont voté en faveur du renvoi: 29 Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Loup Matthieu (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre le renvoi: 20 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 5 Grandjean Alexandre (PS), Métrailler Jean-Jacques (--), Murith Simon (DC-vl), Parpan Mario (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

N'ont pas voté: 2 Pfister Vincent (CG-PCS), Vorlet Philippe (PS)

---

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 178 de Mme et MM. Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Jean-Noël Gex (PLR) et Jérôme Hayoz (PS) lui demandant d'étudier l'amélioration de la page du Conseil général du site Internet de la Ville de Fribourg en reprenant les conclusions de la Commission temporaire de l'information du 28 janvier 2013

Steiert Thierry, Syndic.
cf. annexe.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Nous remercions le Conseil communal pour son rapport et des dispositions prises pour une nouvelle version du site Internet du Conseil général. Nous attendons maintenant que ce projet soit immédiatement pris en mains, de manière à l élaborer un site internet digne de ce nom, c'est-à-dire, un site attractif, benutzerfreundlich et qui donne au travail du Conseil général la visibilité qu'il mérite.

Le postulat n° 178 est ainsi liquidé.

PROVISOIRE

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 179 de Mme et M. Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'examiner la possibilité d'installer des mesures de protection contre les suicides sur le pont de Zaehringen

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je me permets de faire un résumé du postulat n° 179. Avec leur postulat, Mme B. Acklin Zimmermann et M. C. Allenspach attirent l'attention sur le fort impact psychologique des suicides depuis le pont de Zaehringen sur les personnes qui y sont confrontées. Les auteurs du postulat constatent l'absence de mesures de protection contre les suicides sur cet ouvrage. La demande d'entreprendre de telles mesures est justifiée. En 2015 déjà, l'ingénieur, M. Roger Crottet, a mené une étude sur la sécurité du pont. Cette étude conclut que des filets horizontaux resteraient la meilleure solution. Le coût global s'élèverait à 3 millions de francs.

En 2015 toujours, l'ingénieur spécialiste, M. Roger Kneuss, a été mandaté pour faire l'état des lieux du dossier. Il a été constaté qu'il existe plusieurs déficits liés à l'entretien et à la connaissance de la structure de ce pont et que plusieurs éléments de cette structure sont considérés comme étant dans un état de dégradation avancée. Vous avez les détails de ces dégradations dans le rapport, à la page 2.

Un troisième mandat a été attribué courant 2017 au bureau Ingéni SA en fixant les objectifs que vous trouvez à la page 2. Le pont souffre de l'absence d'étanchéité au niveau du tablier, ce qui péjore la résistance de l'ouvrage, en accentuant les phénomènes de carbonatation de béton, la corrosion des armatures et le tassement des revêtements. Deuxièmement, l'absence d'informations concernant le système d'évacuation des eaux rend son entretien difficile. Et, troisièmement, il existe également un manque d'informations relatives à l'ancrage des garde-corps, ce qui remet en cause leur stabilité. Il faut donc contrôler que le niveau de sécurité des parapets et des consoles corresponde aux exigences de normes applicables actuellement. En outre, plusieurs éléments du pont doivent faire l'objet d'investigations complémentaires. La mise à jour de ces informations fait justement l'objet du mandat actuel.

Les résultats du mandat précité sont prévus pour fin 2017. Ils permettront à la Ville de se déterminer sur les questions liées au patrimoine, à la structure donc l'ancrage des filets, et aux financements. A voir s'il faut investir sur une solution partielle ou totale. Même une installation provisoire n'est pas réalisable. Nous devons connaitre l'état du pont et les éventuels travaux à faire afin que le pont puisse supporter ces filets. Une analogie avec la Ville de Berne n'est pas possible car ses ponts ne souffrent pas des mêmes défauts que celui de Zaehringen.

Dans l'intervalle, et en attendant les résultats mentionnés, le Conseil communal invite à trouver des mesures d'animation sur le pont (tables touristiques, projet du collectif Zaehringarten, déplacement des arrêts de bus) tout en espérant qu'elles auront un effet dissuasif sur les personnes susceptibles de passer à l'acte.

cf. annexe.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Nous remercions le Conseil communal pour son rapport.

PROVISOIRE

Nous prenons connaissance de la complexité de la structure de l'ouvrage du pont de Zaehringen. Nous sommes conscients que la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place des filets de sécurité puisse prendre un certain temps.

Néanmoins, nous sommes déçus de la position défensive du Conseil communal. Le Conseil général a accepté la transmission de ce postulat à l'unanimité. Le thème de ce postulat est définitivement au-delà de chaque politique partisane. Pourquoi la réaction du Conseil communal est-elle aussi défensive et hésitante?

Warum, geschätzte Damen und Herren des Gemeinderats, warum ist ihre Haltung dermassen defensiv und warum versteigen sie sich in die Aussage, in Bern hätte man ja auch mehr als 10 Jahre gebraucht. Ich kann das hier zitieren: *"Man hätte auch mehr als 10 Jahre gebraucht um Sicherheitsnetze anzubringen".*

1. Was wollen Sie uns damit sagen?
2. Diese Aussage ist – es tut mir leid, dies sagen zu müssen – ganz einfach falsch. Es hat 10 Jahre gebraucht bis zur definitiven Lösung, bis zur definitiven Anbringung der Netze im Jahre 2014. Dass die definitiven Netze an den beiden Berner Brücken erst dann angebracht worden sind, ist auf die prekäre finanzielle Situation der Stadt Bern, die jedermann kennt, zurückzuführen und auf nichts anderes.

Bei der Installierung der provisorischen Sicherheitsnetze hat der Berner Gemeinderat, also von wegen die Berner sind langsam, unverzüglich reagiert. Wie uns die Direktion des Tiefbauamtes der Stadt Bern auf unsere Nachfrage mitgeteilt hat – nachzulesen in diesem Mail von letzter Woche - hat es von der Erheblicherklärung im Parlament (am 15. Oktober 2009) bis zur Anbringung der provisorischen Netze an der Kirchenfeld- und Kornhausbrücke (Anfang Dezember 2009) gerade mal 2 Monate gedauert. Die damalige Vorsteherin des Tiefbauamtes, Frau Rytz, hat Sofortmassnahmen ergriffen und an der bestehenden Brückenbeleuchtung einen provisorischen Sicherheitszaun anbringen lassen. Da das Gewicht dieser Konstruktion gering war, wirkte sich das nicht negativ auf die Brückenstatik aus. Dass die Brückenstatik sehr wohl für Bern auch ein Problem war, ist in dieser Mail nachzulesen. Von der Denkmalpflege wurde die provisorische Installation an den beiden Brücken, die wohlverstanden, Bestandteil des Unesco-Weltkulturgutes sind, ohne weiteres gutgeheissen. Also die beiden Berner Brücken haben sehr wohl bezüglich Statik und Denkmalschutz die gleichen Vorgaben.

L'exemple de Berne nous montre il est possible de réagir rapidement et de manière non-bureaucratique; qu'il est faisable d'installer des filets provisoires qui ne sont ni lourds ni chers et qui sont en accord avec les contraintes de protection du patrimoine et qu'il suffit – au moins pour l' instant - de fixer un grillage métallique à l'éclairage du pont.

Pour terminer, nous demandons au Conseil communal d'assumer sa responsabilité et de trouver immédiatement une alternative à l'intérieur des balustrades, par exemple, au moyen d'un grillage métallique.

Nous pouvons vous assurer que nous insisterons. Si cela s'avère nécessaire, nous le ferons avec les habitants du quartier de l'Auge et les professeurs de l'école des Neigles.

PROVISOIRE

Allenspach Christoph (PS). Sur le fond, je suis bien sûr d'accord avec Mme B. Acklin Zimmermann. Nous n'avons peut-être cependant pas le même style. Je demande juste au Conseil communal de vraiment trouver une solution provisoire pour ce pont, en se basant sur l'exemple de la Ville de Berne. Deuxièmement, je demande qu'on essaye de trouver une autre solution à ces filets horizontaux extérieurs qui coûtent extrêmement cher. Il faudrait trouver une solution à l'intérieur du pont qui puisse être mise en place dans le cadre de la rénovation du pont. Une telle solution, à mon avis, coûterait beaucoup moins cher.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Frau B. Acklin Zimmermann, ich habe ihre Einwände gehört. Ich kann von unserem Dienst nicht behaupten, dass wir in der Defensive sind, sondern wir haben alles unternommen um genau eben diese Frage der Statik und der Struktur dieser Brücke genauestens zu prüfen. Sie müssen wissen, dass wir nicht einmal über Pläne verfügen. Die Brücke wurde uns vom Kanton ohne Pläne übergeben und wir sind wirklich am Aufbau der Grundinformationen zu dieser Brücke. Was ich ihnen sagen kann, ist, dass der Vergleich mit der Berner Brücke, was die Statik und die Struktur anbelangt, hinkt. Es ist nicht die gleiche Ausgangslage in Bern wie in Freiburg. Was stimmt, ist, dass wir uns nicht dazu entschlossen haben jetzt diese horizontalen Strukturen anzubringen. Wie im Bericht auch geschrieben wurde, werden wir in diesem Jahr darauf hinarbeiten um im Jahr 2018 eine definitive Lösung zu präsentieren.

Le postulat n° 179 est ainsi liquidé.

---

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 180 de Mme et M. Gisela Kilde (DC/vl) et Marc-David Henninger (PS), ainsi que de 13 cosignataires, lui demandant une étude sur la réalisation d'une meilleure participation des enfants et jeunes dans les procédures administratives communales les intéressant

Mme Gisela Kilde étant excusée, le traitement du rapport final au sujet du postulat no 180 est reporté à la prochaine séance.

---

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 181 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Alain Maeder (DC/vl), ainsi que de 23 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité de mettre sous terre, partiellement ou totalement, les containers de verre, PET et aluminium dans les quartiers historiques de la Ville (Bourg, Auge et Neuveville)

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je me permets également ici de faire un résumé du postulat n° 181.

PROVISOIRE

MM. J.-P. Wolhauser et A. Maeder ainsi que 23 cosignataires, demandent par le postulat n° 181 la possibilité de mettre sous terre, partiellement ou totalement, les containers de verre, PET, et aluminium dans les quartiers historiques de la Ville de Fribourg (Bourg, Auge, Neuveville). Ils demandent une analyse des coûts liés à un changement de système.

Le Conseil communal partage l'avis des postulants sur la nécessité de trouver des solutions les plus harmonieuses. Plusieurs éléments sont à prendre en considération:

- le traitement des déchets doit être supporté par la taxe de base et celle dite de "la taxe au sac";
- le système actuel fonctionne avec un nombre de véhicules et de personnes en relation avec les emplacements et le type de points de collecte sur l'ensemble de la ville. En ville de Fribourg, il y a 15 points de collecte où l'on peut déposer les différents déchets.

Par analogie avec le système de collecte de Neuchâtel, l'investissement pour la Ville serait d'environ 6 millions de francs pour les ordures ménagères, auxquels s'ajoutent 2 millions de francs pour les bennes de points de récolte. Ces systèmes demanderaient en plus l'adaptation ou le remplacement des camions de ramassage. A cela s'ajouteraient encore des surcoûts liés au déplacement de conduites existantes aux endroits où seront déposés les containers enterrés.

Les coûts d'adaptation aux trois quartiers historiques s'élèveraient à 360'000 francs, tandis que l'achat d'un véhicule avec grue coûterait environ 15'000 francs, soit un total de 375'000 francs. Fort de ces éléments, le Conseil communal est d'avis qu'il faut attendre l'étude urbanistique menée actuellement sur le secteur concerné par le point de récolte dans le quartier du Bourg. Une réflexion sur l'impact du point de collecte sera inévitablement menée et des solutions seront proposées. En fonction de ces propositions, une décision sera prise. La collecte des déchets pourrait être revue partiellement dans le quartier historique ou dans la globalité de la Ville, voire dans le cadre d'une éventuelle fusion, selon l'avancée des discussions.

Maeder Alain (DC/vl). Nous sommes satisfaits de constater que le Conseil communal partage sur le principe notre souci de trouver, en particulier dans les quartiers touristiques de notre ville, des solutions permettant la récolte des déchets sans porter atteinte au patrimoine bâti et à la vision générale offerte par le site aux habitants, aux visiteurs et aux touristes de passage.

Certes, la mise en valeur d'une zone constituant le principal attrait de notre cité médiévale a un coût. Nous en avons pris conscience à l'issue du concours d'architecte lancé pour la revitalisation du quartier du Bourg, à l'annonce des millions de francs nécessaires à la réalisation du projet. Les 360'000 francs que représenterait l'enterrement des points de récolte sur trois sites en particulier et les 15'000 francs annuels indispensables au ramassage régulier par un camion grue ne constituent bien sûr pas des montants négligeables. Au vu des investissements globaux, ils demeurent néanmoins modestes, tout en poursuivant un but comparable et complémentaire d'esthétisme.

En définitive, il s'agissait, pour nous postulants, de veiller à ce que la présence laide et souvent malodorante de structures métalliques destinées à la récolte inévitable de divers déchets dans des quartiers, sur des places en phase de revitalisation soit prise en compte dans la réflexion générale, avec l'objectif d'envisager à moyen terme des solutions alternatives. Cela semble chose faite et nous ne pouvons que nous en réjouir.

PROVISOIRE

Le postulat n° 181 est ainsi liquidé.

---

11. Décision quant à la transmission des postulats

Le Président. Lors de sa séance du 3 mai 2017, le Bureau a accepté la qualification de tous les postulats et les a jugés recevables, à l'exception du postulat n° 37 de MM. Simon Murith (DC/vl) et Blaise Fasel (DC/vl), ainsi que de 11 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un système de suivi électronique indiquant l'arrivée des bus aux arrêts de la commune.

- n° 37 de MM. Simon Murith (DC/vl) et Blaise Fasel (DC/vl), ainsi que de 11 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un système de suivi électronique indiquant l'arrivée des bus aux arrêts de la commune

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Pour le Conseil communal, ce postulat est irrecevable dans la mesure où il s'agit d'une prérogative de l'Agglomération. Dans les Comptes, que vous avez approuvés hier, figure un montant pour la mobilité. Dans ce montant que notre Commune, tout comme les autres communes membres de l'Agglomération payent pour la mobilité, depuis plusieurs années, 300'000 francs ont été investis pour étudier un projet d'écran qui annonce les bus. L'étude est terminée et le projet entre dans la phase test cette année et dans la phase opérationnelle, dès l'année prochaine. Premièrement, c'est une tâche de l'Agglo. Deuxièmement, c'est déjà étudié. Troisièmement, c'est en test. Quatrièmement, c'est en fonction dès l'année prochaine.

Murith Simon (DC/vl). Merci au Conseil communal pour sa réponse. Je vais essayer de faire court d'abord sur l'idée du postulat qui reprend l'objectif en matière de transports en commun du Rapport de gestion 2016, que nous avons accepté hier soir. Le postulat vise également à "renforcer le rôle des transports publics dans la satisfaction des besoins de mobilité de l'agglomération fribourgeoise, en rééquilibrant la part modale entre les transports publics et les transports individuels motorisés".

Nous nous réjouissons, dans une certaine mesure, de la réponse qui vient d'être donnée. Nous invitons donc le Conseil communal à continuer son projet pilote et les phases suivantes, tout en espérant qu'il respecte tous les utilisateurs des TPF et ne réponde pas forcément aux sirènes de la technologie. C'est-à-dire qu'il faut particulièrement penser aux personnes âgées, aux touristes piétons qui ne sont pas forcément au fait des facilités que notre Ville propose, aux personnes qui n'ont pas de smartphone, aux écoliers et j'en passe. S'agissant des compétences, je tiens quand même à préciser que nous avons procédé à un examen minutieux des mesures qui sont prévues dans le PA2. Force est de constater que, comme souvent, les compétences sont partagées entre l'Agglo et les Communes. Après, c'est un point de vue, une interprétation personnelle ou peut-être une erreur de jeunesse, mais je trouve parfois malheureux de considérer l'Agglo comme un obstacle procédural plutôt qu'une plateforme d'échange entre les Communes qui peuvent bien sûr apporter du bien être aux habitants du Grand Fribourg, qui plus est, dans la perspective de la fusion.

PROVISOIRE

Sur ce, je vous remercie pour votre attention et je vous prie de prendre note du retrait du postulat n° 37.

Le postulat n° 37 est ainsi rayé du rôle.

- n° 38 de MM. Blaise Fasel (DC/vl) et Simon Murith (DC/vl), ainsi que de 17 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création de zones de vie nocturne et d'une stratégie de propreté et de sécurité pour ces zones

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat pour étude, sans toutefois préjuger sur la réponse qu'il donnerait sur le fond.

Fasel Blaise (DC/vl). Le maître-mot de l'urbanisation contemporaine est celui de la densification. Nos autorités s'évertuent, avec raison, à suivre ce précepte. Cette densification, qui est une chose positive, risque parfois de provoquer des mécontentements collatéraux. C'est le cas notamment dans le domaine des lieux de vie nocturne. Notre postulat veut protéger ces lieux, afin que Fribourg maintienne une vie nocturne riche, vivante, diversifiée et responsable.

Autrefois, ces lieux de rassemblement étaient souvent placés à l'écart des habitations. Aujourd'hui, en raison de la densification et de la croissance de la ville, les lieux de vie nocturne se retrouvent parfois au cœur des quartiers résidentiels. Il en résulte des tensions régulières avec le voisinage, en raison notamment des nuisances sonores, des déchets et du sentiment d'insécurité.

Cette situation ne satisfait personne. D'un côté, les lieux de vie nocturne subissent des pressions et des restrictions dommageables à leur fonction sociale et divertissante. De l'autre, les résidents souffrent du manque de tranquillité. L'incompréhension est souvent mutuelle. En situation de densification, cette incompréhension se mue parfois en conflit.

La définition d'une ou plusieurs zones délimitées, agissant comme pôles d'attraction, rassemblant sur des périmètres concentrés les acteurs de la vie nocturne qui le souhaitent et profitant de conditions avantageuses (par exemple, s'agissant des horaires d'ouverture, mais aussi des mesures de prévention et de sensibilisation, des facilitations des procédures, l'offre de transports publics, etc.), pourraient constituer une solution.

Elle permettrait de protéger les lieux de vie nocturne au sein de leur environnement soumis à une rapide évolution. Elle permettrait en outre de concentrer les efforts de propreté de l'édilité et les mesures de sécurité, tout en éloignant les nuisances sonores des zones purement résidentielles.

Chers collègues, il ne s'agit évidemment pas de créer des zones exclusives, où l'on obligerait à tous les établissements de se concentrer. Non, nous souhaitons, au contraire, privilégier la piste des "pôles de la vie nocturne". La polarité implique le regroupement de plusieurs établissements, sans être exclusif. En effet, la vie de quartier doit, elle aussi, être maintenue et protégée.

Il s'agit, pour le Conseil communal, d'étudier soigneusement la question afin de garantir la diversité de l'offre et son caractère intergénérationnel. Il devra tenir compte de tous les acteurs de la vie nocturne: de la préfecture à la police du commerce, en passant par l'Agglomération, les transports pu-

PROVISOIRE

blics et les associations culturelles. Il ne faudra évidemment pas non plus oublier les utilisateurs et les associations de quartier, qui représentent le voisinage.

N'oublions pas que la vie nocturne constitue aussi une opportunité économique. Nous ne voulons pas que cette opportunité échappe à Fribourg, qui compte plus de 10'000 étudiants. Les jeunes, et tout particulièrement les étudiants de l'Université, n'hésitent plus à rejoindre Bulle, Lausanne ou Berne pour y passer leurs soirées.

L'offre disponible à Fribourg doit correspondre à leurs attentes. Les établissements de vie nocturne de la ville doivent recevoir les garanties nécessaires à leur plein épanouissement, afin qu'ils puissent répondre efficacement à la demande.

Un nouveau Plan d'aménagement local est en préparation. C'est l'occasion rêvée d'étudier les points forts et les points faibles de ces pôles de vie nocturne. De telles zones existent déjà dans les villes européennes. En Suisse également, l'idée fait son chemin.

Récemment, le canton de Genève a intégré la vie nocturne dans le Plan directeur cantonal. Cinq zones de vie nocturne ont été identifiées et profiteront, dans les années à venir, à Genève, de judicieuses mesures d'encouragement. Faisons de même à Fribourg.

Zurich Simon (PS). La création de zones de vie nocturne n'est pas l'outil adéquat pour promouvoir et assurer une vie nocturne répondant aux attentes variées des habitant-e-s de notre ville, avant tout des jeunes. Voici deux exemples qui permettent d'expliquer pourquoi il s'agit d'une fausse bonne idée.

1) Le Mouton noir, une cave sous le Belvédère en haut du Stalden, est une scène alternative réputée loin à la ronde. Elle est actuellement menacée car elle n'a pas reçu de patente B+ qui correspondrait mieux à ses activités. Mais comment est-ce qu'une zone de vie nocturne permettrait de résoudre les difficultés que rencontre cette cave? Quelle zone faudrait-il inscrire dans le plan? Les quelques mètres carrés dans la pente du Stalden où se regroupent les fumeurs? Ou une zone plus large qui engloberait aussi bien le bas de la Grand-Rue que le haut du Stalden, des quartiers historiques et résidentiels? Nul doute que les propriétaires et locataires des immeubles englobés dans cette zone ne goûteraient que peu à la plaisanterie.

2) La route de la Fonderie qui a été abondamment citée par les postulants dans les médias. Il y a effectivement eu quelques enseignes du monde de la nuit fribourgeoise, dont le mythique Fri-Son. Ce qui était au milieu des années 2000 le Transformateur est devenu depuis longtemps un espace de travail, avec un restaurant nouvellement relancé par des jeunes talentueux. L'établissement qui s'appelait le Stalingrad quand j'étais au collège a changé plusieurs fois d'identité pour devenir maintenant le Mythic Club et connaitre une fréquentation pour le moins en dent de scie; quant au bar Le Quai, il a fermé il y a quelques années. Mais c'est tout, ça s'arrête là.

   Il y a effectivement eu une période où la route de la Fonderie était de facto une zone de vie nocturne. Mais ce temps est révolu depuis longtemps. Aujourd'hui, il n'y a plus que Fri-Son et le Mythic qui subsistent, avec les difficultés que l'on connaît. Je suis convaincu que la trop haute concentration de lieux de vie nocturne n'est pas favorable à leur bonne marche.

PROVISOIRE

En outre, cette fausse bonne idée pose d'autres problèmes. Les postulants souhaitent ainsi pouvoir régler la question de la vie nocturne fribourgeoise grâce à ces zones de vie nocturne en invoquant une stratégie de propreté et de sécurité. Passons sur le fait que je trouve regrettable que des jeunes élus limitent la question de la vie nocturne à une stratégie "ordre et propreté" pour nous concentrer sur des aspects plus pratiques. En créant des zones de vie nocturne, on reviendrait à concentrer, comme je l'ai dit tout à l'heure, le nombre d'établissements dans un endroit délimité. Or, c'est bien ainsi que les risques vont se réaliser. Un plus grand nombre de noctambules réunis dans un même endroit: le scénario idéal pour que les événements prennent une tournure malheureuse. La vie nocturne lausannoise en est un exemple assez triste.

Ensuite, la création de zones de vie nocturne pourrait à prétériter les établissements qui ne s'y trouvent pas, à l'inverse d'un plan plus global pour la vie nocturne. La cave du Mouton noir, dont je parlais précédemment, pourrait en effet difficilement prétendre à une patente B+ si elle ne se trouve pas dans une telle zone. On risque ainsi des inégalités de traitement entre les différents établissements. A terme, cela conduirait à un appauvrissement de la vie nocturne fribourgeoise, qui se verrait cantonnée dans une zone périphérique, peu attractive pour les jeunes.
J'ajouterais que le soi-disant exode des noctambules fribourgeois vers d'autres villes ne se verrait pas endigué par la mesure préconisée. En effet, toute nouvelle initiative serait rendue plus difficile hors de ces zones et ainsi la diversité de l'offre, l'attractivité de la vie nocturne et la créativité bien mises à mal.

Finalement, la création de zones de vie nocturne n'aurait aucunement pour effet d'apaiser les tensions avec le voisinage. Il n'y a en effet dans la ville plus une seule région où les établissements de vie nocturne seraient à la fois "hors de portée" des zones résidentielles mais quand même "à portée" des noctambules. Je suis convaincu que les tensions ne seraient que ravivées par la création de telles zones. Au contraire, une approche misant sur le dialogue, comme le Conseil communal l'a prôné avec Fri-Son – même si tout n'était pas parfait – doit être privilégiée.

Pour résumer, ces zones de vie nocturne sont une fausse bonne idée. L'instrument est inadéquat pour résoudre les questions soulevées et entourant l'avenir de la vie nocturne fribourgeoise. Au contraire, il tendrait à cristalliser les problèmes actuels et prétériterait les établissements existants et les noctambules. Par conséquent, je vous appelle, chères et chers collègues, à refuser la transmission de ce postulat.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe libéral-radical a un avis partagé sur ce postulat qui vise avant tout à pérenniser la vie nocturne autour de la salle de concert Fri-Son, le long de la route de la Fonderie. Je rejoins les arguments présentés par M. S. Zurich. Nous avons fait les mêmes réflexions. Je trouve qu'il y a une contradiction dans ce postulat puisque, dernièrement, le Conseil général a voté la vente d'une parcelle à la route de la Fonderie pour permettre au promoteur de construire des logements pour étudiants et autres personnes. Il me semble que qu'en ce sens, il s'agit d'une contradiction. On ne peut pas faire d'une main des logements et de l'autre main, une zone de vie nocturne.

Nachtzonen sind für uns keine Freizonen, in denen alles erlaubt ist. Die verlängerten Öffnungszeiten in den Morgenstunden sind nicht ungefährlich, wie der kürzlich in Lausanne geschehene Vorfall, bei dem einer Person mittels einem Flaschensatz die Kehle durchgeschnitten wurde und diese verstarb, beweist. Das Nachtleben in Freiburg, das vielseitig ist, hindert die jungen Leute nicht daran sich anderswo zu vergnügen, was ihr gutes Recht ist. Die Eintragung einer Nachtzone in einem Ortsplan

PROVISOIRE

würde zudem die Rechte der Nachbarn zu einem erheblichen Teil einschränken, da diese nur Bemerkungen bei der öffentlichen Auflage anmelden könnten.

Für alle diese Gründe hat unsere Gruppe die Stimmfreiheit für dieses Postulat beschlossen.

Odermatt Tina (PS). Notre collègue Mme C. Margalhan Ferrat ne pouvant pas être présente aujourd'hui, je vais reprendre ses propos. Propos que je partage amplement. Je ne partage pas l'avis exprimé par les auteurs du présent postulat. Il y aurait, apparemment, beaucoup à dire sur la manière dont est perçue la vie nocturne. Mais ici n'est pas mon propos.

L'idée de vouloir offrir à la population et notamment aux nombreux étudiant-e-s que compte la ville de Fribourg des lieux spécifiques de divertissement pourrait, de prime abord, avoir de quoi séduire. On pourrait même croire qu'on tient "enfin" compte des intérêts, pas toujours convergents, de toutes celles et ceux qui vivent en ville en s'assurant qu'un pan de plus en plus important de l'activité économique, le secteur du divertissement, puisse continuer de se développer sans heurts ni fracas.

C'est toutefois oublier plusieurs des qualités intrinsèques qui fondent la ville et le vivre ensemble en ville. Les lieux de culture ne se décrètent pas. Ils ne se laissent pas circonscrire à l'intérieur de, je cite, "zones délimitées de divertissement nocturne". Les lieux de culture vont et viennent au gré d'opportunités qui tiennent autant à celles et ceux qui ouvrent ces lieux, les mettent à disposition, les font se développer, qu'à celles et ceux, jeunes ou moins jeunes, qui viennent les fréquenter. Il y a, certes, en Ville, des lieux établis de culture auxquels nous tenons mais la culture est aussi dans la rue, entre ces lieux, elle mène à ces lieux. Il suffit pour s'en convaincre, en ces mois de mai ou de juin, de participer à une nuit des musées ou encore à une fête de la musique ou de la danse… Et quand les habitant-e-s et les visiteurs/euses déambulent dans les rues de la ville, ce sont les échoppes, les cafés, les restaurants, bref tout notre commerce de détail qui en profite. Il ne faut pas l'oublier ou le mettre de côté.

Il est donc essentiel de garantir cette diversité, cette pluralité des lieux de culture, dans le respect du bien vivre ensemble et éviter toute forme de ghettoïsation. D'ailleurs, aujourd'hui, cette diversité vaut tout autant à l'intérieur des villes qu'entre les villes elles-mêmes. Cela est d'autant plus vrai qu'il est de plus en plus aisé de se rendre dans l'immense majorité de ces lieux de culture en transports publics (autre grand pan de l'activité économique, s'il en est).

Evitons donc d'en revenir aux modèles qui ont prévalu, en Europe occidentale, pendant certains siècles du Moyen Age. N'enfermons pas les lieux de divertissement et de culture. Laissons-les fourmiller dans les rues de la ville, faire "ville avec la ville". Il en va de la défense et l'illustration de la culture.

Pour ces raisons, je vous invite à ne pas transmettre ce postulat.

Moussa Elias (PS). Vous avez entendu de nos collègues M. S. Zurich et Mme T. Odermatt les raisons qui poussent le groupe socialiste à refuser, en sa grande majorité, la transmission de ce postulat. D'une part, nous ne partageons pas l'état des lieux ou la problématique soi-disant soulevée par les postulants. D'autre part, nous ne partageons pas non plus la solution proposée par les postulants. Par contre, nous remercions les postulants d'avoir soulevé la question de la vie nocturne en ville de Fribourg et d'avoir avancé cette problématique-là.

PROVISOIRE

Comme nous l'avons dit, nous ne partageons ni l'état des lieux, ni la solution proposée. Par contre, nous partageons l'avis que le Conseil communal pourrait réfléchir davantage à la question de la vie nocturne de la Ville de Fribourg, raison pour laquelle le groupe socialiste dépose ce soir un postulat demandant au Conseil communal d'élaborer un concept de vie nocturne à l'instar de ce qu'a fait la ville de Berne.

Jacquat Vincent (PLR). Je ne suis pas un grand spécialiste de la question ayant, comme M. S. Zurich, quitté le collège depuis quelques années déjà. Je trouve un petit peu cette attitude surprenante et suffisante qui consiste à formuler les conclusions et les réponses à une question et à une étude avant de l'avoir étudiée. J'estime que cette question est tout à fait louable Elle est même importante dans le contexte actuel de l'aménagement du territoire et de la révision du PAL. Je trouve qu'il ne faudrait pas la botter en touche. Il s'agit ici d'une étude. Nous ne sommes pas du tout dans le débat de la création de zones de vie nocturne. Nous sommes au stade de la transmission d'un postulat qui demande une étude sur la question. J'estime que cette question doit être étudiée. Elle ne peut pas être balayée par deux ou trois arguments exprimés comme ça, à la va vite, un soir. Vous n'êtes pas spécialiste de la question, M. S. Zurich. Vous avez aussi quitté le collège depuis quelques années. Vous n'avez pas la science infuse sur la question. J'estime que l'aménagement du territoire et l'aménagement de la vie nocturne dans une ville va au-delà de votre commentaire de tout à l'heure. C'est pour cette raison qu'à titre personnel, je souscris à ce postulat.

Zurich Simon (PS). Sans vouloir entrer dans le débat visant à savoir qui a quitté le collège depuis quand, je me surprends juste d'entendre un PLR, qui d'habitude se targue de bien vouloir diminuer la bureaucratie, soutenir un postulat uniquement pour discuter d'une idée. Soit-elle bonne, soit-elle mauvaise. Nous discutons d'idées et je trouve que celle-ci est mauvaise. Je refuserai la transmission de ce postulat.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Je ne voulais d'abord pas prendre la parole sur ce sujet, mais j'ai quand même envie de vous poser une question. Mais que se passe-t-il dans ce Conseil? Nous sommes saisis bonnes propositions, qui servent à transmettre parfois des bonnes idées pour étude au Conseil communal, lesquelles sont la résultante de longues réflexions. Et qu'est-ce qu'on en fait lors d'un combat partisan, majorité contre minorité, on les balaye. On a vu trois exemples:

- Les soins dentaires ont été balayés, renvoyés sur le dos des enfants. Vous pouvez rigoler! D'ailleurs, chaque renvoi qui s'est fait ce soir, il s'est fait avec un sourire sur les lèvres de certains. C'est cela qui m'inquiète le plus.
- L'introduction de panneaux d'information qui annoncent l'arrivée des bus en Ville de Fribourg est une excellente idée. Cela se fait ailleurs depuis longtemps. La Ville de Fribourg siège dans le Conseil d'administration des TPF avec deux représentants et les TPF ne sont pas capables de le faire. Ce parlement sert à transmettre les bonnes idées aux bonnes personnes qui sont assises en face de nous et que nous sommes appelés à motiver.
- Finalement, nous discutons des zones de vie nocturne qui profiteront d'une promotion ciblée et spécifique suivant des modèles basés sur ce qui se fait dans d'autres villes. Et de quoi nous parle-t-on? Que des bagarres à la lausannoise éclateront demain ou après-demain ou à la fin du Rapport du Conseil communal et qu'on commencera à trancher les gorges des gens.

Mais, chers collègues, franchement, je trouve qu'on dépasse certaines limites. Je trouve regrettable qu'on le fasse le sourire aux lèvres. De plus, j'aimerais quand même vous encourager à saisir

l'occasion. Transmettez des propositions comme ça, des postulats, transmettez les bonnes idées au Conseil communal. J'aimerais bien faire un pari avec mon cher collègue Elias, mais ce n'est même pas nécessaire. Le postulat déposé par la majorité sur le même sujet passera la rampe de ce Conseil, mais on n'est pas là pour faire ça. Alors, s'il-vous-plaît:

Fassen sie sich ein Herz und hören sie doch auf mit diesen Spielen sich in die Arme zu boxen. Man kann dies in der Zeitung machen, wie man das unter Kollegen gerne tut, aber nicht hier in diesem Saal.

Murith Simon (DC/vl). Je vais juste revenir sur deux ou trois points qui donnent une fausse idée, je pense, du postulat et qui démontrent une certaine incompréhension.

Tous les exemples qui ont été donnés, permettent à chacun d'entre vous de vous rendre compte de la difficulté pour les établissements de survivre. Cette difficulté peut être expliquée par l'offre proposée qui n'est pas forcément adaptée. Cela peut aussi être dû aux conditions dans lesquelles ils doivent exploiter, lesquelles ne sont pas toujours idéales.

Pour revenir au postulat à proprement parler, il faut bien comprendre qu'il s'intègre comme une mesure d'aménagement. Nous ne prétendons pas résoudre tous les problèmes avec cette mesure, qu'il ne faut d'ailleurs pas comparer avec Lausanne, car justement, c'est le mauvais exemple d'une zone exclusive où tout le monde va. Il suffit de faire quelques kilomètres de plus en train. Vous arrivez à Genève. Vous avez plusieurs zones et, à ce que je sache, il n'y a pas énormément de problèmes. Je n'y suis pas tous les week-ends non plus mais…voilà.

Là, le but est de faire plusieurs zones. L'adhésion à ces zones est facultative. Il s'agit d'une mesure d'aménagement qui sert, d'une part, à être transparent vis-à-vis des habitants, et d'autre part, à être sécurisant et reconnaissant vis-à-vis des acteurs de la vie nocturne. Elle est soumise à l'étude. Le périmètre, ce n'est pas à nous de le décider, là maintenant, ce soir, en disant c'est la route de la Fonderie ou c'est autour du Mouton noir. C'est au Conseil communal, dans sa réponse éventuellement, de donner des pistes.

Enfin, pour revenir au fait qu'il s'agit d'une mesure d'aménagement, j'attire aussi votre attention sur notre calendrier serré, pour ne pas dire urgent. En effet, nous sommes en pleine procédure d'approbation du Plan d'aménagement local. Comme l'objet qui est soumis à transmission est une mesure d'aménagement en soi qui se révèle être une opportunité à saisir, nous avons la possibilité d'avoir une étude pour orienter le paysage de notre ville. Aussi, c'est le moment de la choisir maintenant, quand le PAL est à l'étude, et non pas après. Offrons donc au Conseil communal les outils pour agir au lieu de les éparpiller.

Enfin, je finirai par le postulat du groupe PS, qui nous a été annoncé avant l'heure, pour les informer en fait qu'il y a déjà un concept de vie nocturne qui a été lancé au niveau de la Préfecture. Je les invite donc simplement à se joindre à ce processus et à y travailler.

Moussa Elias (PS). Je ne veux pas rallonger le débat mais il y a une chose qui a été dite par notre collègue, Chef du groupe DC/vl, que je ne peux pas laisser comme ça, sans réponse. Je veux bien lui expliquer ce qui se passe dans cette salle. Il s'agit d'un débat d'idées. Tant que certains membres ne sont pas tous membres du PDC, les gens ont pu réfléchir par eux-mêmes, avoir leurs propres idées. S'ils estiment que ce n'est pas une bonne idée, ils voteront la non-transmission de ce postulat. S'ils

estiment que c'est une bonne idée, ils voteront la transmission. C'est aussi simple que cela. Ce n'est pas une question de balayer le postulat à la légère ou avec un sourire ou quoi que ce soit. Les arguments ont clairement été exprimés par toutes les personnes qui soutiennent la non-transmission. Il en était de même pour le renvoi auparavant. Il n'y a pas eu de débat sur le postulat n° 37 parce que les postulants l'ont retiré. Je ne vois pas en quoi on pourrait faire n'importe quel reproche à la majorité. Je rappelle que nous sommes dans une démocratie, donc on discute, on débat - vous le savez très bien – et, à la fin, on vote. Finalement, il faudra accepter le résultat du vote.

Rugo Claudio (--). J'ai laissé les Conseillers/lères généraux/ales s'exprimer avant moi par politesse, pour une fois. Il y a une petite chose qui m'a frappée à la lecture du postulat, comme si l'on commençait seulement aujourd'hui à voyager, que les jeunes commençaient à aller à Berne ou à Lausanne. C'est vrai que la jeunesse des postulants les excuse, mais (déjà de mon temps, quand on était jeunes, on partait au Plateau Libre, à Neuchâtel ou au Casino de Montbenon, à Lausanne) il y a toujours eu des voyages et les voyages forment la jeunesse.

Par contre, je suis étonné que vous ayez réussi à réunir, vous les jeunes, des personnes plus âgées. Je suis étonné de voir que Mme M.-G. Morel-Neuhaus et M. P. Marchioni soutiennent ce postulat. Ils veulent peut-être faire quelques pas de danse sur la piste techno. Je ne sais pas.

L'imbrication ou les choix politiques ne doivent pas avoir un caractère intrusif dans la culture. Les politiques doivent rester en dehors des choix artistiques. Ils doivent, certes, les soutenir mais pas prendre les décisions. Par contre, les artistes doivent s'unir pour venir bousculer un peu le monde statique que vous représentez.

Nous avons vu le résultat avec la Jazz Parade, qui a été substituée par les Georges avec un déficit, cette année, qui avoisine les 100'000 francs, si je ne m'abuse. 100'000 francs c'est à peu près le budget du Festival d'Estavayer Swing in the wind, lequel s'élève à 110'000 francs. Ceci complète les informations d'hier.

Ce qui m'a également dérangé, c'est de présenter le postulat longtemps à l'avance dans La Liberté. En fait, souvent, la Liberté prend parti déjà des faits à l'avance, avant nous, et je trouve cela dommageable. Il serait bon de garder un peu de pièces dans nos mains pour qu'ils puissent rester vifs et s'intéresser à notre débat.

Les milieux artistiques, à l'instar Fri-Son, s'installent presque toujours dans des usines abandonnées. Voulez-vous planifier d'abord des usines abandonnées pour que ces milieux puissent s'y'installer? Je ne sais pas. Ils redonnent vie à ces maisons industrielles.

Je souligne toutefois qu'à Cuba, pays presque considéré comme le tiers-monde, il y a dans chaque ville une "casa de la musica" et une "casa de la trova". J'aimerais bien qu'à Fribourg aussi il y ait ces deux maisons. Dans le PAL, vous pouvez prévoir une place pour la "casa de la musica" et une place pour la "casa de la trova". Pour ma part, j'ai été étonné, et je donne raison là à M. B. Altermatt, que la gauche dise non à ce postulat et en présente un tout de suite après. Je voterai non aux deux postulats.

Marchioni Pierre (UDC). Je ne sais pas s'il y a deux Marchioni dans cette salle. En tout cas, celui qui est présent n'a jamais fait de pas de danse avec quiconque. (Rires). Si c'était le cas, ma femme en serait forte heureuse parce qu'elle sait que je danse comme un pied.

PROVISOIRE

Fasel Blaise (DC/vl). Merci à toutes et à tous pour vos interventions très intéressantes. Nous avons pu voir passer dans nos rangs le projet de postulat du groupe socialiste demandant l'établissement d'un concept de vie nocturne se basant sur le modèle bernois. En allemand on dit "Der Erfolg hat viele Väter". En effet, quand on s'investit pour une bonne idée, on reste finalement rarement seul.

Nous ne nous offusquons pas de la récupération de notre idée par le groupe socialiste. Au contraire, nous sommes heureux d'avoir pu féconder la créativité de la majorité. Je relèverai simplement les points suivants:

- Il serait dommageable, à mon avis, d'opposer d'entrée de jeu les modèles genevois d'encouragement de la vie nocturne – que nous proposons pour étude dans le postulat n° 38 – et le modèle bernois, que semble privilégier le groupe socialiste dans son projet de postulat qui passe dans les rangs.

  Pour notre part, nous trouvons les deux pistes intéressantes. Nous souhaitons, par contre, que la Commune investisse l'énergie nécessaire pour étudier de façon circonstanciée le modèle des pôles de vie nocturne que nous proposons. Ce modèle complexe mérite un rapport à lui seul.

- Le modèle genevois a ceci d'intéressant qu'il est déjà en place. C'est une nouveauté. Ce n'est pas comme à Lausanne. C'est une nouveauté dont les conséquences positives peuvent déjà s'observer sur le terrain.

  En outre, le modèle genevois est une idée justement issue de la société civile. Comme élus, nous avons le devoir de prendre au sérieux ce genre d'impulsion. Cela n'aurait aucun sens de s'interdire l'étude de ce modèle intéressant et peut-être pertinent pour la Ville de Fribourg.

En un mot, chers collègues: Soyons constructifs. Opposer ces deux postulats, c'est sacrifier à la logique du conflit stérile. La ville de Fribourg et ses habitants méritent mieux que cela.

Refuser le postulat n° 38, c'est envoyer finalement un signal négatif à la jeunesse, aux habitants des quartiers, aux acteurs de la vie nocturne. Refuser le postulat n° 38, c'est aussi démonstrativement fermer la porte au modèle genevois des pôles de vie nocturne, qui est un projet intelligent, issu de la société civile, qui mérite examen et qui est porté à Genève par le Conseiller d'Etat M. A. Rogers.

Chers collègues, je vous invite donc à transmettre le postulat n° 38, quitte à accepter plus tard l'éventuel postulat du groupe socialiste qui viendrait alors le compléter. Ces deux postulats sont complémentaires.

Vote

Le Conseil général refuse, par 29 voix contre 22 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 38 de MM. Blaise Fasel (DC/vl) et Simon Murith (DC/vl), ainsi que de 17 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 22 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wicht Pascal (UDC)

PROVISOIRE

Ont voté contre la transmission: 29 Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Loup Matthieu (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 5 Bourrier Hervé (PS), Chopard Caroline (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Page Maurice (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS)

Pause

La séance est interrompue à 21.03 heures. Elle reprend à 21.19 heures.

- n° 39 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Gilles Bourgarel (Verts) et Bernhard Altermatt (DC/vl), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise en valeur de la collection d'œuvres d'art propriété de la Ville;

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude en précisant, qu'en quelque sorte, cela risquera d'enfoncer des portes ouvertes, puisque nous avons deux historiens d'art au sein des Archives de la Ville déjà bien engagés dans la mise en valeur du patrimoine artistique et historique de la Ville de Fribourg. Toutefois, nous ne nous opposons pas à la transmission.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Pour le développement du postulat, je renvoie au texte que vous avez reçu. J'ajouterai que la Banque cantonale de Fribourg, qui possède également une collection de 700 œuvres de 200 artistes, a publié dernièrement un livre avec des photos contenant une sélection représentative de 66 artistes. Le fait de rendre les œuvres propriété de la Commune accessibles au public honorera également les artistes qui les ont créées. Un catalogue ou une exposition temporaire trouvera un écho favorable auprès de la population et justifiera les efforts entrepris par la Commune pour l'achat d'œuvres d'art depuis plusieurs décennies. Pour toutes ces raisons, nous vous prions de soutenir la transmission de ce postulat au Conseil communal.

Vote

Le Conseil général décide, par 38 voix contre 6 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 39 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Gilles Bourgarel (Verts) et Bernhard Altermatt (DC/vl), ainsi que de 14 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 38 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Loup Matthieu (PS), Marchioni Pierre (UDC), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

PROVISOIRE

Ont voté contre la transmission: 6 Casabene Thévoz Anne (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Miche François (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS)

Se sont abstenus: 7 Ayer Caroline (PS), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Grandjean Alexandre (PS), Odermatt Tina (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Roelli Claire (PS)

N'ont pas voté: 5 Graden Lise-Marie (PS), Ingold François (Verts, Khamel Seewer Naïma (PS), Maeder Alain (DC-vl), Murith Simon (DC-vl)

- n° 40 de Mme et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Caroline Chopard (Verts), Blaise Fasel (DC/vl), Vincent Jacquat (PLR), Emmanuel Kilchenmann (UDC), Mario Parpan (CG-PCS) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier les modalités d'introduction d'un logo communal bilingue français-allemand

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Vous me croirez sur parole et pas seulement ceux qui me connaissent un peu. J'aurais volontiers fait l'impasse sur une nouvelle intervention à ce sujet, ce d'autant plus que j'estime que l'attitude du Conseil communal en la matière s'est considérablement modifiée pour tendre dans la bonne direction. Mais comme si souvent dans la vie et en politique es braucht manchmal ein kleinen zusätzlichen Schubser in die richtige Richtung.

Je parle bien entendu de la question du logo bilingue de notre ville. Celle-ci a fait couler beaucoup d'encre il y a quatre ans et demi dans la presse locale, régionale et nationale. Le prédécesseur de notre Syndic actuel a même eu l'honneur - pas toujours douteux, par ailleurs - d'être cité par le Blick zurichois en la matière. En ce début de l'an de grâce 2013, la Ville de Fribourg avait voulu se doter d'un nouveau logo, élément essentiel d'une nouvelle identité visuelle. Pour cela, le Conseil communal était prêt à engager une somme notable du budget communal. Mal lui a pris car le résultat des courses n'a pas plu à grand monde, le logo proposé étant monolingue. Dies lag wohl nicht an einem wirklich schlechten Willen der Stadtregierung oder ihrer Verwaltung, auch wenn die Hintergründe der damaligen Fehleinschätzung vom Gemeinderat nicht erklärt und nicht geklärt wurden, zumindest nicht in der Öffentlichkeit. Seither ist jedenfalls viel Wasser die Saane heruntergeflossen. Es wurde gearbeitet in dieser Stadt, gelebt und gefeiert, Kinder wurden geboren in ein-, zwei- und mehrsprachige Familien, Wahlen haben stattgefunden und ein neuer Gemeinderat sitzt seit vergangenem Jahr am Steuer. Doch kehren wir einen kurzen Augenblick zurück zu diesem 3. März 2013. Ich war damals ein "Greenhorn", das erst vergleichsweise kurze Zeit im Generalrat sass und noch nicht wusste, dass man Fragen an den Gemeinderat am besten vorgängig schriftlich anmeldet. Unser Rat setzte damals ein deutliches Zeichen und unterstützte mit 63 Stimmen, ohne Gegenstimme, eine Resolution, die unter anderem folgende Grundsätze festhielt und dem Gemeinderat ans Herz legte.

Premièrement, l'identité visuelle et le logo correspondant sont créés et utilisés conjointement dans les deux langues. Deuxièmement, les communications officielles de la Ville se font dans les deux langues. Troisièmement, les organes de la Ville aspirent à la prise en compte, au soutien et à la promotion du bilinguisme.

Drei der Mitglieder unserer heutigen Stadtregierung sassen damals noch bei uns im Rat und figurierten unter den Unterzeichnern und Unterstützern der Resolution. In der Presse meldeten sich zahlreiche Vereine der Zivilgesellschaft zu Wort aber auch die Freiburger Handelskammer, die Direktionen der Freiburger Wirtschaftsförderung und des Tourismusverbandes, sowie sogar das Rektorat der Universität Freiburg. Alle bedauerten die verpasste Chance und wünschten sich für ihre und für un-

PROVISOIRE

sere Stadt ein schönes, zweisprachiges Logo. Am meisten hätten sich das wohl auch die damals mandatierten Grafikerinnen gewünscht, deren Büro in beiden Freiburger Sprachen Zuhause ist. Die Kreativarbeiterinnen hatten sich übrigens beim Gemeinderat ganz bewusst auch über die Möglichkeit und Wünschbarkeit eines zweisprachigen Logos erkundigt. Nun liebe Kolleginnen und Kollegen, hier stehen wir wieder. 1'548 Arbeitstage später oder 4 1/2 Jahre nach dem Rückzug des einsprachigen Logos durch den Gemeinderat - und wir hätten immer noch gerne ein zweisprachiges Logo. Ob die Zeit dafür gekommen ist, liegt weiterhin ganz in den Händen der Stadtregierung. Tout ce que nous pouvons faire ici, c'est d'exprimer notre volonté démocratiquement et dans un esprit non-partisan, à l'image du groupe de Conseillers généraux qui a déposé ce postulat.

Merci de soutenir la transmission de ce texte, bien que je crois pouvoir comprendre que les mentalités ont évolué sensiblement et que nous ne sommes désormais plus très loin du but. Je vous remercie, chers collègues, pour votre attention, de même que je remercie le Conseil communal pour la prise en compte imminente du postulat n° 40 demandant l'étude des modalités pour l'introduction d'un logo communal bilingue français-allemand.

Moussa Elias (PS). Es gibt Sachpolitik und es gibt Symbolpolitik. Selbstverständlich wird die Fraktion der Überweisung des Postulats zustimmen. Ich würde dieses Postulat nicht unter mutiger Sachpolitik einreihen, sondern eher unter Symbolpolitik. Weswegen? Am 15. Februar 2017 hat der Generalrat das Postulat n° 23 der Grünen Fraktion überwiesen, mit welchem der Gemeinderat ersucht wurde Deutsch als zweite Amtssprache zu prüfen.

Il est évident que si le Conseil communal devait admettre ou reconnaitre de manière officielle l'allemand comme deuxième langue officielle de la Ville, la question du logo se posera également.

Dieses Postulat ist eher unter Symbolpolitik einzureihen, welche zwar schön ist und zum guten Ton gehört, jedoch nicht wirklich viel dazu beiträgt, dass sich in der Sprachenfrage etwas ändert. Das ist eher Sache des Postulats, welches wir bereits überwiesen haben. Mit diesen Kommentaren kann ich ihnen mitteilen, dass die SP Fraktion natürlich der Überweisung des Postulats zustimmen wird.

Bourgarel Gilles (Verts). Nous avons déjà évoqué hier soir la question du bilinguisme, et moi, qui suis là depuis un temps certain, je constate qu'il y a une très nette évolution des mentalités. A l'époque, nous avions proposé simplement qu'il y ait à la Gare une indication bilingue de la ville de Fribourg, ce qui nous avait été sèchement refusé par le Syndic de l'époque qui n'était autre que M. D. de Buman. Je n'ai pas besoin de citer le parti du centre. Je constate qu'aujourd'hui, les membres de ce même parti soutiennent avec énergie ce symbole. Comme M. E. Moussa vient de nous le dire très clairement, nous aimerions plus et nous allons bien sûr soutenir le symbole parce que ça commence par là, une action politique réelle.

Rugo Claudio (--). Im Rahmen unseres Generalrates möchte ich meine Deutschschweizer Kollegen informieren, dass ich - wie auch andere Kollegen, Goethes Sprache nicht beherrsche. Nous parlons des logos, je dis bien des logos pas des Rugos. La population germanophone représente 14,94% de la population fribourgeoise. En italien, Fribourg se dit Friburgo. Ils sont 5,27%; en portugais Fribourg se traduit par Friburgo. Ils sont 10,82%; en espagnol Fribourg, c'est aussi Friburgo. Ils sont 3,45%. Si nous faire figurer la deuxième langue majoritaire dans le logo, je pense qu'il faudra faire le logo Fribourg-Friburgo car, en tout, les langues latines représentent 19,54% de la population fribourgeoise et vous n'en tenez pas compte.. Vous m'avez interdit de dire trois mots en italien au premier Conseil général d'avril 2016. Alors, les Conseillers généraux germanophones sont surreprésentés. Ils repré-

PROVISOIRE

sentent 40% du Conseil général. Ma foi, ça a été le choix de la population fribourgeoise, c'était le leur, ils ont le droit. Je m'arrêterai là pour cette intervention. Auf Wiederhören.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Ganz spontan nehme ich Stellung auf den Einwand von Herrn C. Rugo. Naturellement vous avez raison, le pourcentage des germanophones en ville est très peu. C'est juste, mais la ville de Fribourg ce n'est pas seulement notre commune.

Dies aus einer Bauchnabelperspektive zu betrachten, ist grundfalsch. Freiburg ist die Hauptstadt eines zweisprachigen Kantons, deutsch - französisch, ist die Kernstadt einer zweisprachigen Agglomeration und es tut gut daran, wenn sich auch mit Symbolen Freiburg dazu bekennt, dass sie diese Rolle wahrnimmt und ein bisschen von dieser kleinkarierten Haltung wegkommt und in grösseren Dimensionen denkt. Das tut unserer Stadt sehr gut.

Vote

Le Conseil général décide, à l'unanimité des 54 membres présents, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 40 de Mme et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Caroline Chopard (Verts), Blaise Fasel (DC/vl), Vincent Jacquat (PLR), Emmanuel Kilchenmann (UDC), Mario Parpan (CG-PCS) et Pascal Wicht (UDC).

Ont voté en faveur de la transmission: 54 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 2 Ingold François (Verts), Rugo Claudio (--)

- n° 41 de M. Bernhard Altermatt (DC/vl) et de 32 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une stratégie permettant à Fribourg et à ses partenaires au sein de la Région Capitale Suisse de se positionner comme "Language Valley"

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte ce postulat pour transmission.

Er möchte aber immerhin darauf hinweisen, dass die Hauptstadtregion Schweiz, in der der Gemeinderat im Vorstand und bald in der Geschäftsleitung, bzw. im Co-Präsidium, durch meine Person vertreten ist, die Zweisprachigkeit als eines der sieben Schlüsselthemen definiert hat und in diesem Bereich schon sehr aktiv ist. Es ist möglich, dass durch die Überweisung dieses Postulats vielleicht eine Vertiefung dieses Schlüsselthemas ermöglicht wird, zu vermeiden wäre, aber dass dies - wie die französischsprachigen Kollegen immer wieder so schön definieren - eine "usine à gaz" wird. Also das Verhältnismässigkeitsprinzip sollte dabei noch gewahrt werden.

PROVISOIRE

Altermatt Bernhard (DC/vl) Hier sind wir nicht im Bereich der Vergangenheitsbewältigung, sondern wir schauen nach vorne. Ich freue mich, dass der Gemeinderat die Initiative für ein Postulat, das die Zweisprachigkeit als kulturellen, sozialen, wirtschaftlichen Faktor nach vorne stellen will, mit den Partnern in der Agglomeration im Kanton und in der Hauptstadtregion portiert. Ich hoffe die Überweisung dieses Postulats gibt ihnen, sehr geehrte Damen und Herren Gemeinderätinnen und Gemeinderäte, die notwendige Unterstützung, auch damit sie mit etwas auf dem Tisch nach Bern kommen können und, dass nicht am Schluss Bern uns und den umliegenden zweisprachigen Städten - ich verweise auf Murten, Biel - diesen Trumpf wegschnappt sondern gemeinsam an etwas gutem gearbeitet werden kann. Sie haben alle - davon gehe ich aus - das Postulat gelesen und ich danke ihnen im Voraus für ihre Unterstützung.

Rugo Claudio (--). Encore une fois, M. B. Altermatt se contredit. Il insiste pour mettre en avant la langue française et la langue allemande. Or, c'est avec un terme anglais qu'il vous vend ce projet. "Valley" c'est du silicone pour moi, c'est du plastique et je voterai non.

Vote

Le Conseil général décide, par 39 voix contre 3 et 12 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat no 41 de M. Bernhard Altermatt (DC/vl) et de 32 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 39 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Jacquat Vincent (PLR), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (--), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 3 Casabene Thévoz Anne (PS), Rugo Claudio (--), Vorlet Philippe (PS)

Se sont abstenus: 12 Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Odermatt Tina (PS), Roelli Claire (PS), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

N'ont pas voté: 2 Ingold François (Verts), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

---

12. Réponse à la question n° 39 de M. Rainer Weibel (Verts) relative aux aspects écologiques et sociaux du site blueFACTORY

Steiert Thierry, Syndic. Je vous ferai grâce d'une relecture intégrale de la question. Je passerai directement à la réponse aux diverses questions qui, en résumé, concernent les émanations de CO2 du site de blueFACTORY en relation avec la mobilité et avec le nombre de places de stationnement. La deuxième partie des multiples questions relève plutôt de la géothermie sur ce site. Le Conseil communal répond comme suit aux questions qui ont été posées, réponse qui, je précise, a été transmise par écrit préalablement à l'auteur de la question.

1)

a. Le nombre maximal de places de stationnement figurera dans le Plan d'affectation cantonal (PAC). Ce nombre s'élèvera à 240 places, au maximum. Il tient ainsi compte de la politique de stationnement de la Ville d'une part, et de la volonté de créer un quartier d'innovation exemplaire en termes de mobilité. Etant donné que le site de BlueFACTORY est appelé à accueillir jusqu'à 2'500 personnes (emplois et habitants) ce dimensionnement peut être qualifié de très volontariste.

b. Une voiture à moteur thermique émet 140 g/km pour sa consommation, alors que pour une voiture électrique mue au mix énergétique suisse, ce chiffre est de l'ordre de 23 g/km. En faisant une hypothèse d'une répartition 50/50 entre ces deux types de véhicules (200) dans un futur moyennement proche, ainsi qu'en considérant 600'000 km effectués en trajets pendulaires (extrapolation des données de 2016), les émissions de CO2 par les blueFACTORIENS se monteraient à 40 tonnes.

c. Bluefactory SA construira son quartier avec un objectif bas carbone et mettra tout en œuvre dans le phasage des bâtiments, avec les technologies en développement, pour compenser au maximum la part de mobilité. Il est estimé qu'avec les technologies connues à ce jour, il ne sera possible de compenser que la partie énergie grise et exploitation. La géothermie profonde pourrait grandement aider.

d. Un plan de mobilité est prévu dans le PAC.

2)

a) Le Conseil communal pourra répondre à la question n° 2, qui porte justement sur la géothermie, lorsqu'il disposera des études géologiques lui permettant de mesurer les risques d'une telle opération. En l'état, renoncer définitivement à l'option de la géothermie, comme le demande l'auteur de la question, sur la base d'une "simple thèse de doctorat" et sans "second opinion" serait certainement prématuré.

b) Le concept énergétique est en cours d'élaboration. Toutefois, celui-ci devra être basé sur le principe hydraulique chaud-froid (une ou deux boucles) avec un piquage par bâtiment (ou groupes de bâtiments) de PAC (Pompe à chaleur) réversibles. Cette solution offre de nombreux avantages, la flexibilité et la modularité requises pour le développement d'un tel site. Il donne la possibilité d'y coupler de nombreuses sources dont le chauffage à distance et la géothermie (de grande profondeur si le projet montre sa faisabilité).

Si la géothermie profonde devait être abandonnée, les énergies renouvelables actuelles pouvant être utilisées pour exportation hors site afin de compenser les propres émissions de ce dernier restent le photovoltaïque, le solaire thermique ainsi que la géothermie moyenne profondeur.

3)
Les surfaces réservées sont les suivantes:

V8 – estimé à 3% de la SPd (approx 2'700 m^2); V9 – 14% de la SPd (approx 12'600 m^2); espaces verts – le PAC devrait définir 6000 m2 de surface végétale auxquels nous pouvons estimer un ajout minimum supplémentaire de 50% lié à la végétalisation de surfaces perméables et en toitures. En ce qui

PROVISOIRE

concerne les logements, la surface qui leur est affectée pourra comprendre 14% de la surface totale utilisable, au maximum. Cette limite est fixée dans la charte d'utilisation.

4)

Il appartient essentiellement aux autorités cantonales de répondre à la dernière question qui était celle de savoir si la Ville et le Canton ont l'intention d'investir des moyens plus importants dans le projet phare zero carbon, à l'instar d'autres cantons qui investissent des montants de 50, 100 ou 500 millions de francs dans leur parc de technologie innovateur et d'utiliser la manne fédérale annoncée par la Banque Nationale Suisse.

La réponse est la suivante: il appartient essentiellement aux autorités cantonales de répondre à cette question, étant donné que la Ville investit dans le contenant mais pas dans le contenu. Elle n'aurait d'ailleurs pas les moyens d'investir des montants tels que mentionnés. Il sied de rappeler ici que le Canton a d'ores et déjà investi plusieurs dizaines de millions de francs dans les infrastructures présentes sur le site, et qu'il entend participer de manière substantielle au financement du Smart Living Lab, projet-phare de l'EPFL sur le site de BlueFACTORY.

Weibel Rainer (Verts). Je suis très satisfait de cette réponse détaillée. Elle répond vraiment aux questions que j'ai posées. Bien sûr, je ne suis pas tout à fait d'accord avec tous les résultats, mais il y a des éléments positifs que je vois parce que je tiens beaucoup à ce projet. Je pense nous tous y tenons parce qu'on y a investi beaucoup d'argent.

1. A la question de savoir si nous devons encore investir plus tard. Je suis convaincu qu'un quartier d'innovation zero carbon et un tel projet phare ne devraient plus avoir besoin d'un parking au centre-ville à moyen terme parce que la voiture autonome va arriver. Elle n'aura pas besoin d'un parking à cet endroit. Je suis très satisfait du fait que le Plan de mobilité sera obligatoire et qu'il pourra limiter les dégâts.

2. Je suis aussi convaincu qu'il faut continuer la recherche dans la géothermie. La seule chose dont je doute, c'est l'endroit choisi au centre-ville, notamment en référence aux expériences négatives de Saint-Gall et Bâle. Là, les essais étaient encore beaucoup plus loin du centre. Le risque pour la population ne permettait plus de continuer, malheureusement. A Delémont, maintenant, on est en train de faire la même expérience. Heureusement un peu plus en dehors de la ville. Par contre, je pense que cet argent investi dans la recherche – parce qu'une tour coûte 160'000 francs par jour pour la recherche – pourrait être mieux investi, ailleurs qu'au centre-ville. On peut néanmoins espérer que le nouvel hôtel soit la victime de cet essai. J'ai aussi peur que cela touche la Basse-Ville, les immeubles, les autres tours. Pour toutes ces raisons, je pense que ce n'est pas le bon endroit. Ce qui est encore plus difficile et plus grave, c'est de penser qu'on doit effectivement déjà anticiper la substitution de la pompe à chaleur. Elle n'est pas idéale. Il s'agit de pompe à chaleur haut de gamme et donc d'un grand investissement. Je crains que les pompes provisoires perdurent. C'est pour cela que j'émets une certaine critique.

3. Concernant les surfaces, le V8 et le V9, tels que nommés par M. le Syndic, des surfaces socioculturelles qui représentent 3% ou 2'700 m^2. Cela ne semble pas énorme si l'on considère la volonté de réaliser un grand projet et d'autres structures pour les petits acteurs socioculturels au sens large. Je pense que ce n'est pas beaucoup et devrait être revu. Toutefois, j'en

PROVISOIRE

prends connaissance. En ce qui concerne la surface végétale, je pense que si elle est bien aménagée, elle suffit très bien et je suis content.

4- Concernant les investissements publics, je crois que si l'on prend en compte toute la concurrence qu'il y a déjà en Suisse, en Valais, à Zurich, etc., on peut dire qu'il faut encore d'autres investissements dans ce projet, si on veut en faire un projet phare où des idées sont vraiment développées. D'accord, le Canton pourrait investir, je l'espère bien. Cependant, j'espère que cette fortune ne sera pas utilisée pour contourner le problème, comme il est prévu de le faire avec l'argent de la Banque Nationale.

---

13. Divers

A. Nouvelle proposition

- n° 1 de M. Claudio Rugo (--) demandant au Conseil communal la modification du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal en vue d'une baisse linéaire de 10% des salaires des membres du Conseil communal de la Ville de Fribourg

Rugo Claudio (--).

Développement de la proposition

De fait, cette proposition est une modification de l'article 24 al. 2 let. a du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal.

Article 24 al. 2 let. a
La rémunération des Conseillers communaux et Conseillères communales comprend:
a) un traitement annuel qui correspond au sommet de l'échelle des traitements du personnel communal, auquel se soustrait 5% pour les Conseillers communaux et les Conseillères communales, auquel se soustrait 3% pour le Vice-Syndic ou la Vice-Syndique et auquel s'ajoutent 3% pour le Syndic ou la Syndique.

A long terme, cette façon de procéder aura comme deuxième conséquence indirecte une baisse des montants totaux alloués aux retraités du Conseil communal qui profitent d'un régime de retraites dit "Régimes spéciaux" culminant à un total de 990'347,40 francs (chiffres tirés des comptes 2016 de la Ville de Fribourg, rubrique 100.307.00 "Pensions aux retraités").

Les Conseillers communaux de la Ville de Fribourg sont actuellement au bénéfice de conditions salariales largement au-dessus des conditions cadres des élus des communes avoisinantes. Ce n'est dès lors plus le simple engagement de milice que l'on serait en droit d'attendre des défenseurs du bien commun.

PROVISOIRE

Le dur labeur desdits Conseillers est reconnu; mais ils/elles ont encore du temps "à revendre" puisque, présentement, 3/5 de l'exécutif est engagé au Grand Conseil.

Toutefois les salaires après correction sont toujours à les mettre à l'abri du besoin. Rien ne justifie un tel écart entre les Conseillers communaux d'une cité comme Marly ou Villars-sur-Glâne et ceux de notre chère ville; entités amenées à fusionner. Mesdames, Messieurs, le temps des "fiançailles" est venu!

Certes, les partis politiques bénéficient par "effet de cascade" des largesses de chaque Conseiller et Conseillère. La baisse linéaire des salaires des cinq membres du Conseil communal de la Ville de Fribourg vise à rétablir la confiance entre les électeurs/électrices et la classe politique.

Annexe: 20170530/Tableau/salaires conseillers communaux / fusion

20170530 Tableau/salaires conseillers communaux/fusion

Commune	Fribourg	Marly	Givisiez	Cormin-boeuf	Villars-sur-Glâne	Granges-Paccot
Salaire du Syndic chiffre donné en franc suisse	206'218 195'268 (vice)	75'000 50% 65'000 (vice)	11'000 taux%? 8'000 (vice) (+ jetons de présence)		110'000 50% (+ 20'000 indemnité) 22'900 (vice)	
Salaire de chaque Conseiller communal	191'618	15'500 honoraires + indemnités	7'000 (+ jetons de présence)		17'900 taux 20%	
nombre total	5	9	7	9	9	9
coefficient impôt personne physique	81.60%	80%	64.90%	75%	63.90%	67.8%
Total des salaires annuels du Conseil communal	976'340	275'000	68'000	76'875 + 98'320	258'200	120'000 (2015)
Budget 2016 total charges arr. budget de fonct.	238'000'000	40'000'000	17'500'000	11'500'000	73'000'000	15'500'000 (2015)
Population légale (mars 2016)	38'668	8'157	3'177	2461	12'072	3'627
Rente des anciens Conseillers	Pension aux retraités 990'437.40		aucune rente		Seul la syndique affiliée mêmes conditions que employé	

PROVISOIRE

Rente des veufs, veuves, enfants					-	
temps de réaction (administratif)	lundi 10 avril 2017 11:36 11 mai 2017 08:52:56 30 jours	23 mai 17 11:39:24 23 mai 17 13:22:25 1h17	23 mai 2017 12:03:46 23 mai 2017 18:48:35 6h45		23 mai 17 11:41:30 23 mai 17 16:57:34 5h16	23 mai 2017 12:07:58 xhxx
Remarques diverses & sources d'information Tableau donnant un aperçu général chiffre 2016 ©Parti des artistes C. Rugo	*	syndic 9'500.- hon.+indem. syndic 17'000.- hon.+indem. http: //www. marly.ch/ commune/ le-conseil-communal/ reglement-dorganisation-du-conseil-communal. html annexe 6bis			Https:// www.villars-sur-glane.ch/ fileadmin/ Documemts/ Secretariat C/CC /Reglement d organisation CC 13.02 2017.pdf	

*Copier-coller du mail du responsable RH FR.: … Pour ce qui est des conditions salariales des Conseiller communaux, leurs conditions salariales sont décrites par l'article 24 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal. Cet article définit le salaire comparativement au salaire maximal de l'administration, à savoir, la classe E49 qui est à 182'494 francs qui est majorée de 5%, 7% et 13% pour respectivement les conseillers communaux, la Vice-Syndique et le Syndic. Je vous laisse faire le calcul.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouveaux postulats

- n° 42 de Mme Fabienne Menétrey (Verts) et Oliver Collaud (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse

Menétrey Fabienne (Verts).

Développement du postulat

Eléments structurants du paysage urbain, les espaces verts répondent à différentes fonctions sociales, environnementales, économiques et esthétiques. La qualité de vie et l'attractivité d'une ville sont étroitement liées à la disponibilité et la qualité de ces espaces.

La Ville de Fribourg s'est déjà engagée à prendre des mesures favorisant la biodiversité et la gestion différenciées des espaces verts. Toutefois, des efforts restent à accomplir, par exemple en ce qui

PROVISOIRE

concerne l'élimination des pesticides de synthèse, la promotion des espèces indigènes et la réduction des émissions lors de l'entretien. Une vision d'ensemble d'une gestion durable des espaces verts manque encore et notre ville, à travers sa stratégie de développement durable, pourrait jouer un rôle de moteur et d'exemple pour d'autres communes.

En suivant le cas de villes pionnières, telle que Bâle, dont les espaces verts sont certifiés bio, un projet de recherche-action "VilleVerte Suisse"[1] a été lancé par l'Union suisse des Services de parcs et promenades (USSP) avec des partenaires institutionnels et scientifiques[2] et des projets pilotes ont été menés. Il entre maintenant dans une nouvelle phase et les communes intéressées peuvent rejoindre ce processus. Ce programme procède par une analyse complète de la gestion actuelle de ces espaces puis par la mise en œuvre de mesures concrètes pour en améliorer la durabilité. Des outils de planification, d'entretien, d'organisation et de communication sont fournis pour atteindre des objectifs progressifs adaptés à la situation locale. A travers ce programme, les villes peuvent prétendre à divers degrés de certification (bronze, argent et or) qui rendent visible la gestion durable et les efforts entrepris. Le label Or permet d'ajouter une certification bio aux espaces verts gérés par la Commune.

La démarche "VilleVerte Suisse" permettra de valoriser les actions déjà entreprises par le Service des parcs et promenades de la Ville de Fribourg, mais aussi et surtout de progresser sur les plans de l'entretien durable, de la promotion de la biodiversité, de l'élimination des intrants de synthèse, de la planification, de la formation du personnel et de la sensibilisation de la population.

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier:

1. La mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse.
2. Les moyens à mettre en œuvre par le Service des parcs et promenades pour atteindre les différentes certifications du programme VilleVerte Suisse.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 43 de MM. Simon Zurich (PS), Marc Vonlanthen (PS) et Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'élaborer un plan d'action en faveur de la biodiversité en Ville de Fribourg susceptible d'être intégré dans le Plan d'aménagement local

Zurich Simon (PS).

Développement du postulat

Postulat:

[1] www.grünstadt.ch

[2] nateco AG, Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften (ZHAW), Forschungsinstitut für biologischen Landbau (FiBL), Stadtgärtnerei Basel, Stadtgärtnerei Luzern, Stadtgärtnerei Winterthur et Bioterra

PROVISOIRE

Le Conseil communal est chargé de préparer un rapport concernant un plan d'action pour préserver et promouvoir la biodiversité sur le territoire de la Ville ainsi que la possibilité d'une insertion dans le Plan d'aménagement local.

Il examinera notamment:

- *L'état de la biodiversité du paysage et de la nature dans les sites naturels et dans les quartiers;*
- *Les mesures du Service des parcs et promenades en faveur de la biodiversité durant les années passées;*
- *Des mesures visant à aménager de manière naturelle les cours et plans d'eau, à favoriser l'infiltration des eaux de pluie plutôt que leur évacuation et à mettre en réseau les différents milieux aquatiques naturels;*
- *Des mesures visant à renforcer la biodiversité dans les espaces publics et, ainsi, à augmenter la qualité de ces espaces, notamment l'implantation d'essences indigènes d'arbres et arbustes, de manière à créer des petits biotopes, de favoriser la filtration de la poussière en ville et la création de zones plus humides et fraîches;*
- *Des mesures visant à promouvoir les façades et toits végétalisés;*
- *Des mesures de protection pour les populations d'abeilles, notamment la diversification et la continuité de l'offre en plantes nourricières et, si besoin, des mesures de réinsertion des populations d'abeilles.*

Explications:

La Suisse fait face à un recul effrayant de la biodiversité. D'après l'Office fédéral de l'environnement, la moitié des milieux naturels et un tiers des espèces sont actuellement menacés. Cet appauvrissement affecte bien évidemment la nature, qu'il s'agisse des milieux naturels, des espèces ou de la diversité génétique, mais aussi l'être humain qui vit dans et de cette nature. L'appauvrissement de la biodiversité est un appauvrissement de notre qualité de vie.

Le rapport du Conseil communal concernant la biodiversité en Ville de Fribourg devrait faire le constat sur l'état actuel du paysage et de la nature, décrire les mesures déjà initiées en faveur de la biodiversité ainsi que les objectifs en matière de protection et de promotion dans ce domaine. Pour les auteurs du postulat, il serait souhaitable que le Conseil communal envisage un plan d'action qui fasse partie intégrante du Plan d'aménagement local.

Le plan d'action devrait aussi comporter un volet éducatif, axé d'une part sur le grand public et les propriétaires de terrains, en proposant une information stimulante autour des mesures de préservation de la biodiversité mises en œuvre par la Commune, et d'autre part sur les élèves de la Ville, en mettant en œuvre des mesures directement au sein des écoles en collaboration avec les élèves et le corps enseignant.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

PROVISOIRE

- n° 44 de Mmes Geneviève Liaudat (PS) et Sandra Sabino (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre d'une stratégie concrète satisfaisante pour les société sociales et culturelles à but non-lucratif locales concernant leurs possibilités d'affichage libre en ville de Fribourg

Sabino Sandra (PS).

Développement du postulat

En mars 2017, il a été constaté que sur les 14 emplacements d'affichage libre figurant sur la liste du site internet de la Police locale, très peu étaient restés tels quels. Plusieurs ont disparu ou ont été remplacés par des panneaux sous clé, certains ont vu leur taille diminuer. L'un d'eux a même été remplacé par un panneau de la SGA il y a environ deux ans.

La stratégie de communication des sociétés locales, culturelles et sociales à but non lucratif est, par conséquent, mise à mal. Ces sociétés ont donc besoin d'emplacements adéquats, notamment en taille, en nombre et en accès.

Une coordination entre le Service de la culture, celui de la Police locale et celui de l'Edilité permettrait certainement aux sociétés locales et au public de disposer d'une meilleure offre de diffusion et de réception d'informations culturelles et sociales.

Un exemple de l'état actuel (ici arrêt de bus du Tilleul) les 6 affiches se superposent, le reste est destiné à ceux qui possèdent la clé.	De nombreuses possibilités existent, en voici un échantillon:
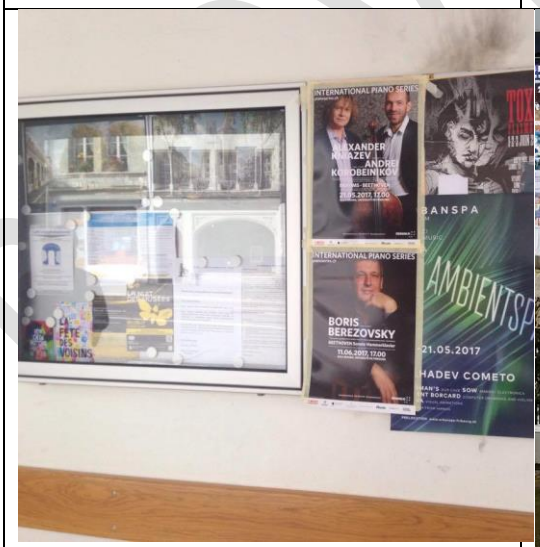	

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 45 de M. Christophe Giller (UDC) demandant au Conseil communal de mentionner dans ses réponses aux postulats et aux questions les coûts (en temps ou en argent) qu'ils ont engendrés

Giller Christophe (UDC).

Développement du postulat

En une année, les membres du Conseil général ont déposé 41 postulats et 39 questions. Pour y répondre, le Conseil communal doit souvent faire appel aux membres de l'administration, voire à des entreprises externes. Par mesure de transparence, ces coûts (temps ou argent) devraient figurer dans les réponses.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 46 de Mme et M. Adeline Jungo (PS) et Elias Moussa (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'un concept de "vie nocturne" en ville de Fribourg

Moussa Elias (PS).

Développement du postulat

La Ville de Fribourg possède une grande offre d'animations culturelles et de divertissements. C'est un élément important de la qualité de vie dans un milieu urbain. Or, cette vie se déroule non seulement en journée, mais aussi de nuit. Toutefois, force est de constater qu'à ce jour, la Ville de Fribourg ne dispose pas d'un instrument permettant de répertorier, consolider et développer l'offre dans le domaine de la vie nocturne de manière cohérente.

Au travers de ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier l'opportunité d'élaborer un concept de "vie nocturne" pour la Ville de Fribourg, à l'instar de ce qu'a fait la Ville de Berne (http://www.bern.ch/themen/freizeit-und-sport/nachtleben/downloads-1/konzept-nachtleben-bern-def.pdf/view). En effet, il convient d'assurer la diversité de l'offre actuelle tout en permettant le développement de nouvelles offres et en assurant de cordiaux rapports de voisinage.

Ce concept devra notamment prévoir un état des lieux et des propositions du Conseil communal, afin de consolider et de développer l'offre d'animations culturelles et de divertissements en ville. Nous pensons notamment aux domaines suivants: prévention et sensibilisation, heures de fermeture des établissements publics, aide et/ou facilitation des procédures, soutien à la création d'un Conseil de la nuit, utilisation intermédiaire des terrains, offre en transports publics, autorisation "spontanée", sécurité et propreté, etc.

Ce concept devra également tenir compte des autres acteurs de la vie nocturne, déterminer les différentes compétences et, dans l'idéal, les impliquer dans la démarche: Préfecture de la Sarine, Services de l'Etat (notamment la police du commerce), Agglomération, établissements publics, associations culturelles, utilisateurs, transports publics, etc.

PROVISOIRE

Un tel concept prend tout son sens car une vie nocturne attrayante favorise non seulement la culture mais aussi l'économie. Elle égaye la ville et contribue aux échanges intergénérationnels et interculturels entre noctambules.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouvelles questions

- n° 41 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative aux kiosques de la place Georges-Python, de la Vignettaz et du Jura

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Plusieurs kiosques sont fermés depuis un certain temps en ville de Fribourg, comme une partie de celui de la place Georges-Python, celui de la Vignettaz ou celui du Jura. Les kiosques exercent non seulement une activité économique, mais sont également un facteur social bienvenu pour la population.

La fermeture d'une partie du kiosque de la place Georges-Python est d'autant plus gênante que celui-ci est idéalement placé et l'exploitant de celui-ci devrait s'en sortir financièrement. Renseignement pris auprès d'une employée de l'autre partie du kiosque, il semblerait qu'un litige non réglé entre les anciens exploitants soit à l'origine de la fermeture momentanée de ce kiosque.

Je m'adresse à la Commune, en tant que propriétaire des murs des trois kiosques précités, et me permets de poser les questions suivantes:

1. L'Administration communale est-elle au courant du litige concernant les anciens locataires d'une partie du kiosque de la place Georges-Python? Une location est-elle encore payée?
2. Y a-t-il un moyen pour remettre en location cette partie, indépendamment du litige?
3. Que pense faire la Commune des kiosques fermés, comme celui de la Vignettaz et du Jura? Une mise en location de ces deux kiosques est-elle possible ou une autre utilisation des locaux est-elle envisageable (par exemple pour des associations de quartier ou des clubs de jeunesse)?
4. Le Conseil communal souhaite-t-il étudier la question de la réaffectation des kiosques fermés un peu plus longuement? Si oui, cette question peut-elle faire l'objet d'un postulat?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Merci pour cette question évidemment intéressante à laquelle je répondrai avec Mme Andrea Burgener Woeffray ultérieurement car c'est une réponse qui mérite d'être plus circonstanciée. Beaucoup de choses sont faites. Actuellement, c'est assez dynamique. Pour les aspects de location, ce sera le Service des finances qui répondra et pour les aspects édilitaires, ce sera ma collègue. Une réponse coordonnée vous sera rendue.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

PROVISOIRE

- n° 42 de M. Oliver Collaud (Verts) relative à la méthode adoptée par le Conseil communal pour l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du programme de législature

Collaud Oliver (Verts). Effectivement, il y a une question que j'avais posée hier soir dans le cadre du rapport de gestion à laquelle il n'a pas été répondu. Je la repose maintenant. Quels sont la méthode et les outils que le Conseil communal a adoptés pour évaluer la mise en œuvre des objectifs du programme de législature? Je n'attends pas une réponse ce soir.

Steiert Thierry, Syndic. Pour la méthode, M. O. Collaud, chaque Direction va évidemment utiliser ses propres moyens pour mettre en œuvre les points qu'elle a intégrés dans le programme de législature. Un premier point intermédiaire sera fait lors du bilan de mi-législature. Nous n'avons pas élaboré de méthode précise qui serait considérée comme une grille de travail pour l'ensemble du programme de législature. Tout simplement, ce programme de législature, nous le définissons en début de législature. Ce bilan de mi-législature permet justement de faire le point. Ensuite, à la fin de législature, le bilan de législature permettra de faire le bilan final de ces points. Comme à l'accoutumée, certains seront entièrement remplis, d'autres moins. Il est propre à chaque programme de législature de définir des ambitions peut-être un tout petit peu plus élevées que réalisables dans leur intégralité. Il faut se donner des ambitions en début de législature. Je dois dire que je ne comprends pas tout à fait le sens de votre question, M. O. Collaud. Est-ce qu'il existe, selon vous, une méthode éprouvée à appliquer pour ce type d'opérations? Peut-être pouvons-nous avoir un échange à ce sujet. Contrairement à hier, il est encore assez tôt pour avoir un échange direct. Cela nous évitera ainsi de faire répondre par écrit.

Collaud Oliver (Verts). La réponse me satisfait, dans la mesure où il a été répondu à la question. Par contre, le contenu m'inquiète un petit peu, dans la mesure où il existe plusieurs méthodes et outils pour évaluer la mise en œuvre des politiques publiques. Il est peut-être de bon ton de s'y intéresser.

- n° 43 de M. Vincent Jacquat (PLR) relative aux représentants de la Ville de Fribourg au Conseil d'administration des Transports publics fribourgeois holding SA

Jacquat Vincent (PLR). Un rapide survol des participations détenues par la Ville dans le cadre de l'analyse des comptes 2016 a suscité mon étonnement lorsque j'ai constaté que la Ville de Fribourg, actionnaire à 16% de la société Transports publics fribourgeois holding SA, est représentée actuellement au Conseil d'administration par Messieurs Pierre-Alain Clément et Jean Bourgknecht, anciens Conseillers communaux. Il ne s'agit pas de remettre ici en question la compétence de ces deux personnes, que j'apprécie par ailleurs. Toutefois, leur présence physique dans ce Conseil d'administration pose les questions suivantes:

1. Pourquoi la Commune est-elle représentée par deux anciens Conseillers communaux et non par des membres actuels du Conseil communal?
2. Comment le Conseil communal peut-il assurer sa responsabilité d'actionnaire en n'étant pas représenté par ses élus actuels?
3. Qu'envisage le Conseil communal pour remédier à cette situation?

PROVISOIRE

Steiert Thierry, Syndic.

Réponse:

1. MM. Pierre-Alain Clément et Jean Bourgknecht siégeaient depuis le début de la législature 2011-2016 au Conseil d'administration des TPF. Ils y siégeaient en tant que représentants de la Ville, qui vous l'avez rappelé est actionnaire à 16% du capital-actions de cette société. MM. J.-P. Clément et J. Bourgknecht ont été réélus à leur fonction lors de l'assemblée générale 2015 pour une durée de trois ans, puisque les statuts des TPF prévoient que l'élection des membres du Conseil d'administration se fait pour une durée de trois ans. Le Conseil communal actuel a demandé, après sa prise de fonction le 16 avril 2016, aux deux personnes qui nous représentent actuellement si elles voulaient quitter le Conseil d'administration pour laisser la place à deux autres représentants qui seraient issus du Conseil communal, ou à d'autres personnes, étant donnée qu'il est aussi possible de nommer d'autres personnes. On nous a répondu que l'élection a été faite pour une durée de trois ans et que ces personnes ne souhaitaient pas quitter le Conseil d'administration avant l'échéance fixée à l'assemblée générale 2018. Ceci a aussi pour conséquences que ces deux représentants ne versent bien sûr plus les jetons de présence ou les indemnités fixes à la Commune, puisqu'ils ne sont plus membres de l'Exécutif.
2. Evidemment nous avons demandé à MM. P.-A. Clément et J. Bourgknecht de venir nous présenter les activités qu'ils exercent au sein du Conseil d'administration, afin qu'un échange puisse se faire et surtout, afin que le Conseil communal puisse transmettre à nos deux représentants les visions du Conseil communal, notamment en ce qui concerne l'électrification des lignes de bus et d'autres questions stratégiques qui nous paraissent de première importance.
3. Pas plus tard que ce matin, en feuilletant le Recueil systématique de la législation fribourgeoise, je suis tombé sur le n° 122.0.16 relatif à la nouvelle directive du Conseil d'Etat, intitulée "Gouvernance des entreprises publiques". Nous allons nous en inspirer pour édicter un règlement similaire au sein de la Ville de Fribourg.

- n° 44 de M. Claudio Rugo (--) relative aux sanctions prises par le Conseil communal envers un supérieur hiérarchique pris sur le fait d'un mensonge ou qui pratiquerait des actes de mobbing

Il s'agit de deux questions que j'avais voulu poser à l'assemblée précédente, mais comme une Conseillère communale avait son anniversaire, j'ai préféré les reposer aujourd'hui pour garder un climat serein. L'intervention se fera en trois volets. Je suis d'ailleurs étonné que vous ne les ayez pas répertoriées. Vous n'avez pas répertorié mes deux questions M. le Président. Je les ai annoncées à deux ou trois reprises.

1er volet

Nous sommes bien dans le chapitre des "Divers" – "Questions-réponses". Hier soir, M. le Syndic m'a posé la question à quelle page trouve-t-on les Bains de la Motta et à quel chapitre. Sur ce, je tiens à préciser pour éclaircissement: Primo, nous trouvons dans les comptes 2016, en page 2, Bains de la Motta, sans le qualificatif SA, dans le commentaire n°5.

Secondo, dans le rapport de gestion, chapitre "Sports", n° 13.1.5., les Bains de la Motta, figurent sans

PROVISOIRE

le qualificatif SA, à la page 200, de même qu'au chapitre 13.4.2, page 203. Ceci fait la référence à l'intervention de M. le Syndic, procès-verbal n° 2b du mardi 31 mai 2016, page 132. Je cite le passage qui débute par *"Rugo Claudio (--). Ma deuxième question …"* Je vous laisserai aller la lire. *"Steiert Thierry, Syndic."* Je cite: *"Je me permets une fois de plus, en raison de ma fonction antérieure de Directeur des sports, de répondre tout simplement que cette question n'est pas du ressort du Conseil communal, puisque les Bains de la Motta sont constitués en société anonyme de droit privé et qu'il revient donc au conseil d'administration de trancher ce genre de question non pas au Conseil communal."* Cela se termine par: *"Le Président. (…) M. Claudio Rugo vous pouvez remettre votre chapeau".*

Je suis surpris que la Ville comble le déficit des sociétés anonymes et, toutefois, je remercie chaleureusement le Conseil d'administration des Bains de la Motta SA, d'avoir retardé d'une semaine l'ouverture 2017, en précisant que la météo maussade m'a donné pour une fois entièrement raison.

Volet 2

Quelle belle parole! Chronophage je ne serai point. Je profite de remercier le folliculaire attitré pour avoir rafraîchi ma mémoire. Au temps où le scribouilleur de service apprenait le grec, moi je répétais mes modes: myxolydiens sur les tempos de James Brown; locriens sur le thème de Miles Davis "So What". Je m'arrêterai là pour rester, au propre comme au figuré, aéolien.

Je qualifierais de "simples", les deux questions suivantes adressées ce soir au Conseil communal et je sollicite de leur part une réponse de même nature.

La première:

Dans un contexte général, quelle serait la sanction prise par le Conseil communal, en concomitance avec le Chef des Relations humaines, envers un chef, un supérieur hiérarchique, un responsable pris sur le fait d'un mensonge avéré?

Steiert Thierry, Syndic. Je vais tout simplement répondre, M. C. Rugo, que des sociologues éminents dans ce monde, ont fait des études sur la quantité de mensonges que chacun d'entre nous prononce par jour. Je crois qu'ils sont arrivés à la conclusion que chaque personne en prononce quotidiennement un nombre assez impressionnant. Donc, je pense que votre question ne peut pas être traitée, du moment où des mensonges, il y en a des graves, il y en a qui peuvent avoir des conséquences graves et il y en a qui sont absolument anodins et pure bagatelle. Votre question est ainsi liquidée.

Rugo Claudio (--). Alors je m'écarterai un peu du texte écrit, étant donné que la réponse m'interpelle. Elle est la même que les juristes ont donné lorsque j'ai mis trois chefs en particulier au pénal sur une plainte. On a sorti un article de loi qui allait dans le même sens. Apparemment, vous le connaissez bien. Celui-ci dit que le mensonge en politique, dans le sport et dans le travail est excusé. Vous les excusez de la sorte. Par contre, jadis, en janvier 2015, un membre XY du Conseil général avait apporté une autre réponse à un cas précis. Avant de s'enquérir ou de vérifier les faits, ce membre avait pris la défense du cadre en l'excusant. Les termes utilisés étaient: "*Vous savez M. C. Rugo, il n'est pas facile de reconnaître ses propres erreurs*". J'en ai terminé avec la première question.

Voici la deuxième question:

PROVISOIRE

Dans un contexte général, quelle serait la sanction prise par le Conseil communal, en concomitance avec le Chef des Relations humaines, envers un ou une cheffe, un ou une supérieur-e hiérarchique, un ou une responsable qui utiliserait des méthodes de gestion du personnel peu orthodoxes, voire pas catholiques du tout, pratiquant envers ces subordonnés, et ceci, de manière répétée, des actes de mobbing?

Steiert Thierry, Syndic. Je répondrai dans la mesure où la question est relativement confuse et difficile à comprendre. Cependant, je répondrai tout simplement à M. C. Rugo qu'il existe des procédures internes pour gérer les problèmes de personnel, de problèmes RH et de problèmes de comportement du personnel envers d'autres membres du personnel. Ces procédures sont parfaitement conformes à la jurisprudence, au droit administratif, au droit constitutionnel, au droit fondamentaux et aux droits de l'homme.

Le Président. M. C. Rugo êtes-vous satisfait de la réponse?

Rugo Claudio (--). (Pas de réponse).

- n° 45 de M. Philippe Vorlet (PS) relative à la zone de sortie des bus TPF entre la gare routière souterraine et l'avenue de la Gare

Vorlet Philippe (PS). Ma question concerne la zone de la sortie des bus TPF entre l'ancien Buffet de la Gare et l'ancien Office du tourisme.

Qui de nous n'a pas remarqué le flou qui règne dans cette zone? Qui des piétons ou des bus sont prioritaires? Heureusement, par chance, la statistique nous indique que peu d'accidents se sont produits jusqu'à maintenant, grâce notamment à la vigilance des chauffeurs TPF. Faudrait-il un passage piéton ou alors un passage piéton avec un feu? Je n'ai bien sûr pas la réponse et je pense qu'il faut se pencher sur cette problématique. Je me demande de qui dépend cette zone: des CFF, des TPF, du Canton, de l'Agglo, de la Ville? Je vous remercie de me renseigner sur ce point et, de ce fait, me dire si un postulat demandant d'étudier cette problématique peut être déposé dans cette enceinte?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je vais d'abord répondre ponctuellement. Oui, cette zone dépend de la Ville, vous êtes au bon endroit pour poser votre question. A votre deuxième question de savoir s'il faudrait déposer un postulat pour étudier la problématique, je vais essayer par ma réponse de vous en dissuader. C'est en fait une veille question. Celle-ci a déjà été posée en séance du Conseil général du 30 septembre 2002, notamment par quelqu'un qui est encore ici présent, qui était co-auteur ou cosignataire: M. M. Bugnon. Cette question avait été posée en fait par M. le Conseiller général J.-J. Marti. Je vous passe la du Conseiller, Directeur de la Police locale de l'époque, M. Jean Bourgknecht. Je vous donne une réponse réactualisée. En fait, le passage piéton dont vous parlez a existé durant de très nombreuses années et a été équipé de feux jusqu'à la fin des années 1970. Par contre, ces feux lumineux ont été supprimés une dizaine d'années plus tard, soit dans les années 1980, pour les motifs suivants: les piétons venant de l'avenue du Midi et se rendant vers l'avenue de la Gare avaient pris l'habitude de traverser la chaussée dans le passage inférieur du Buffet de la Gare et continuaient à le faire malgré la sécurité offerte par un passage muni de feu et malgré le fait qu'il est interdit de traverser une chaussée à moins de 50 m d'un passage pour piétons. La Direction des transports en commun, soit les TF qui sont devenus les TPF, avait demandé l'autorisation d'arrêter les bus de la ligne n°2 Moncor-Schoenberg à la sortie du passage inférieur, afin de

permettre aux voyageurs se rendant à la Gare de descendre du bus. Cette demande acceptée a conduit à avancer l'arrêt des bus jusqu'à la ligne d'arrêt de la signalisation lumineuse et à prévoir l'arrêt d'un deuxième véhicule à l'arrière, avec la mise en place de boucles inductives permettant d'accorder la priorité aux bus. Ces aménagements rendaient impossible le maintien du passage pour piétons qui impliquait une interdiction de s'arrêter sur les 10 m le précédent. Il a donc été supprimé. Il s'agissait, en résumé d'une partie de la réponse que M. Jean Bourgknecht avait donnée en 2002. En fait, les motifs évoqués à l'époque sont toujours valables et ont été renforcés par l'utilisation du passage inférieur du Buffet de la Gare par les bus interurbains des TPF, depuis la mise en exploitation de la gare routière. Cependant, on peut dire que traverser la chaussée dans le passage inférieur et à sa sortie se fait en toute légalité. Et là, j'en viens à la partie relative au fait de savoir s'il faut ou non déposer un postulat. Le Conseil communal, renonce à marquer à nouveau un passage pour piétons à la sortie de ce passage inférieur pour les motifs évoqués, mais aussi pour d'autres motifs. Très prochainement va être proposé et soumis au Conseil général un Message proposant une requalification du périmètre entier de la Gare. Très prochainement signifie encore avant l'été, normalement. La configuration actuelle des lieux, qui devra prendre en considération l'exploitation des transports publics et qui devra mieux prendre en considération les intérêts sécuritaires des piétons, sera, comme je vous l'ai dit, proposée dans le cadre de ce réaménagement de la Gare. Ainsi, une solution sera apportée et nous y travaillons ardemment.

Vorlet Philippe (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 46 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) relative à l'assainissement du pont de Saint-Jean

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). J'ai une question qui concerne l'assainissement du pont de Saint-Jean, dans le quartier de la Neuveville. Selon mes informations, l'assainissement de ce pont engendrera une fermeture totale. Ainsi, l'accessibilité du quartier de la Neuveville, avec ses commerçants et ses habitants, affectera fortement un quartier de la Ville fragile et sensible. Est-ce que le Conseil communal a prévu pour la période de la rénovation – période estivale, j'imagine - un pont provisoire ou quelque chose comme ça? Il me semble en effet que l'accès unique par le quartier de l'Auge provoquera de grands problèmes.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. L'assainissement du pont de Saint-Jean figure dans le plan financier. Il se peut que la rénovation se fasse déjà l'année prochaine, mais peut-être aussi l'année d'après. Les questions d'accessibilité constituent une préoccupation constante de l'Administration lors de travaux effectués en ville. En concertation avec le Service de la mobilité, le Service du génie civil s'occupe de la meilleure accessibilité possible. Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure de donner les détails de cette accessibilité. Cependant, comme chaque année, nous donnons des informations sur les travaux en ville de Fribourg. A ce moment-là, vous aurez les réponses à votre question.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Je suis satisfaite pour le moment. J'ai senti que le Conseil communal a bien compris la situation de ce quartier. Il me semble important que le Conseil général soit conscient des tensions que connaît ce quartier et de prendre ce problème au sérieux.

PROVISOIRE

La séance est levée à 22.14 heures.

Fribourg, le 30 mai 2017/MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président: Le Secrétaire de Ville adjoint:

Pierre-Alain PERRITAZ Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

PROVISOIRE